

RAPPORT ANNUEL 2009 AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

ABITIBIBOWATER INC.

TFD LAC ST-JEAN



PIERRE GAGNON, TECH. F.
Coordonnateur certification forestière

PAUL PATRY, ING. F.
Surintendant de l'aménagement

JACQUES BÉLANGER, ING. F.
Directeur certification forestière

TABLE DES MATIÈRES



AVANT-PROPOS	5
CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE	6
NOTRE ENGAGEMENT.....	7
PARTICIPATION DU PUBLIC.....	8
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET MODIFICATIONS APPORTÉS AUX VOIC DU PLAN D'AFD .9	
SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2008 DES VALEURS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES SUR LE TERRITOIRE FORESTIER DÉLIMITÉ LAC ST-JEAN	10-12
RÉSULTATS DES VÉRIFICATIONS EXTERNES.....	13
SUIVI DU PLAN D'AFD POUR LE TFD LAC ST-JEAN :	
1.0 CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	
1.1 <u>Diversité des écosystèmes</u>	
1.1.A : Proportion de la superficie forestière productive par grands types de couverts dans le domaine de la sapinière	14-15
1.1.B : Proportion de la superficie forestière correspondant au type résineux dans le domaine de la pessière à mousses.....	16
1.2 <u>Diversité des espèces</u>	
1.2.A : Proportion de la superficie de vieilles forêts par UTR (unité territoriale de référence) et par domaine bioclimatique	17-18
TFD Lac St-Jean Domaine de la sapinière – Classes d'âges	19
TFD Lac St-Jean Domaine de la pessière – Classes d'âges.....	20
1.2.B : Nombre d'habitats spécifiques et/ou espèces menacées ou vulnérables identifiés sur le TFD.....	21-22
1.2.C : Mise en application d'un modèle de répartition de l'EPC dans le temps et dans l'espace	23-24
1.2.D : Pourcentage d'atteinte des actions prioritaires identifiées à la version préliminaire du plan québécois de rétablissement et favorisant le maintien d'habitats adéquats pour le caribou forestier	25
1.3 <u>Diversité génétique</u>	
1.3 : Proportion de la superficie récoltée sur le TFD qui est régénérée naturellement	26

TABLE DES MATIÈRES (suite...)



1.4 Aires protégées et sites de signification biologique spéciale

- 1.4.A : Proportion de la superficie du TFD contributive au réseau provincial des aires protégées 27-28
- 1.4.B : Nombre de demandes soumises par le milieu et prises en compte par le comité 29

2.0 MAINTIEN ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS ET DE LA PRODUCTIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

2.1 Résilience des écosystèmes forestiers

- 2.1 : Proportion de la superficie récoltée régénérée naturellement ayant un coefficient de distribution en essence principale objective supérieure à 60 % après intervention 30-31

2.2 Productivité des écosystèmes forestiers

- 2.2.A: Rendement forestier moyen par groupe d'essences (m³/an) 32-33
- 2.2.B: Nombre de tiges libres de croître après le deuxième suivi du manuel d'aménagement forestier dans les CPRS 34-35

3.0 CONSERVATION DES RESSOURCES LIÉES AU SOL ET À L'EAU

3.1 Qualité et quantité des sols

- 3.1 : Pourcentage des assiettes de coupe récoltées qui est affecté par l'orniérage 36

3.2 Qualité et quantité de l'eau

- 3.2 : Taux d'absence de sédimentation dans la bande riveraine de 20 mètres un an après installation du ponceau 37-38

4.0 CONTRIBUTION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS AUX CYCLES ÉCOLOGIQUES MONDIAUX

4.1 Capture et stockage du carbone

- 4.1 : La superficie des terrains forestiers improductifs (relatif à la production de fibre ligneuse) 39

4.2 Conversion des terres forestières

- 4.2 : Proportion de la superficie récoltée, occupée par les chemins et les perturbations physiques graves en bordure de ceux-ci 40-41

5.0 BÉNÉFICIES MULTIPLES À LA SOCIÉTÉ

5.1 Bénéfices du bois et autres bénéfices

- 5.1 : Nombre d'ententes particulières avec les partenaires du TFD contribuant à la Gestion Intégrée des Ressources (GIR) et non couvertes par la réglementation en cours (RNI) 42

5.2 Collectivités et durabilité

- 5.2 : Proportion de superficie sous aménagement forestier à rendement supérieur 43

TABLE DES MATIÈRES (suite...)



5.3 Répartition juste des bénéfices et des coûts

5.3.A : Proportion d'achats de biens et services effectués au niveau local ou régional..... 44-45

5.3.B : Analyse de la proportion des redevances forestières qui sont réinvesties en travaux sylvicoles et/ou en projets divers (GIR) sur le TFD 46-47

6.0 ACCEPTER LA RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Droits autochtones et issus de traités

6.1 : Nombre de dérogations aux ententes particulières 48

6.2 Respect des valeurs, des connaissances et des utilisations forestières autochtones

6.2 : Nombre de rencontres visant l'harmonisation des objectifs de planification 49

6.3 Participation du public

6.3.A : Niveau de satisfaction des membres du comité de suivi CSA par rapport au processus de participation des partenaires 50

6.3.B : Proportion de toutes les demandes liées à la GIR répertoriées qui sont traitées 51

6.4 Information pour la prise de décisions

6.4.A : Nombre d'activités de transfert de connaissances 52

6.4.B : Nombre de projets d'acquisition de connaissances ou de diffusion d'informations liés au TFD et financés par un fonds d'AFD ou d'autres sources..... 53-54

CONCLUSION 55

AVANT-PROPOS



Ce document constitue le rapport annuel d'aménagement forestier durable 2009 du territoire forestier défini « Lac St-Jean ». Il représente l'évolution du portrait des activités d'AbitibiBowater, en lien avec les valeurs, objectifs, indicateurs et cibles, du territoire enregistré selon les standards de la norme d'aménagement forestier durable CSA-Z809-2002, le 22 juillet 2005.

Vous y retrouverez également, les activités réalisées avec le comité de suivi CSA, en vue d'améliorer le plan d'aménagement forestier durable. Le plan d'AFD comprend actuellement 26 objectifs, indicateurs et cibles, découlant des valeurs qui ont été identifiées par les partenaires du territoire qui composent le « Comité de suivi CSA ».

Le territoire sur lequel s'appliquent les VOIC pour la période couverte par ce rapport, est défini par les unités d'aménagement forestier 22-51 et 25-51. (Voir la carte à la page 6).

Il est à noter que les données qui ont servi à préparer le présent rapport sont celles les plus à jour que nous possédions au moment de son écriture en mai 2010.

Bien que la version finale française de la nouvelle norme CSA-Z809-2008 ne soit toujours pas publiée, nous avons amorcé la transition vers la norme 2008 dès cette année. Lors de chaque révision de fiche, l'harmonisation à la nouvelle norme est effectuée.

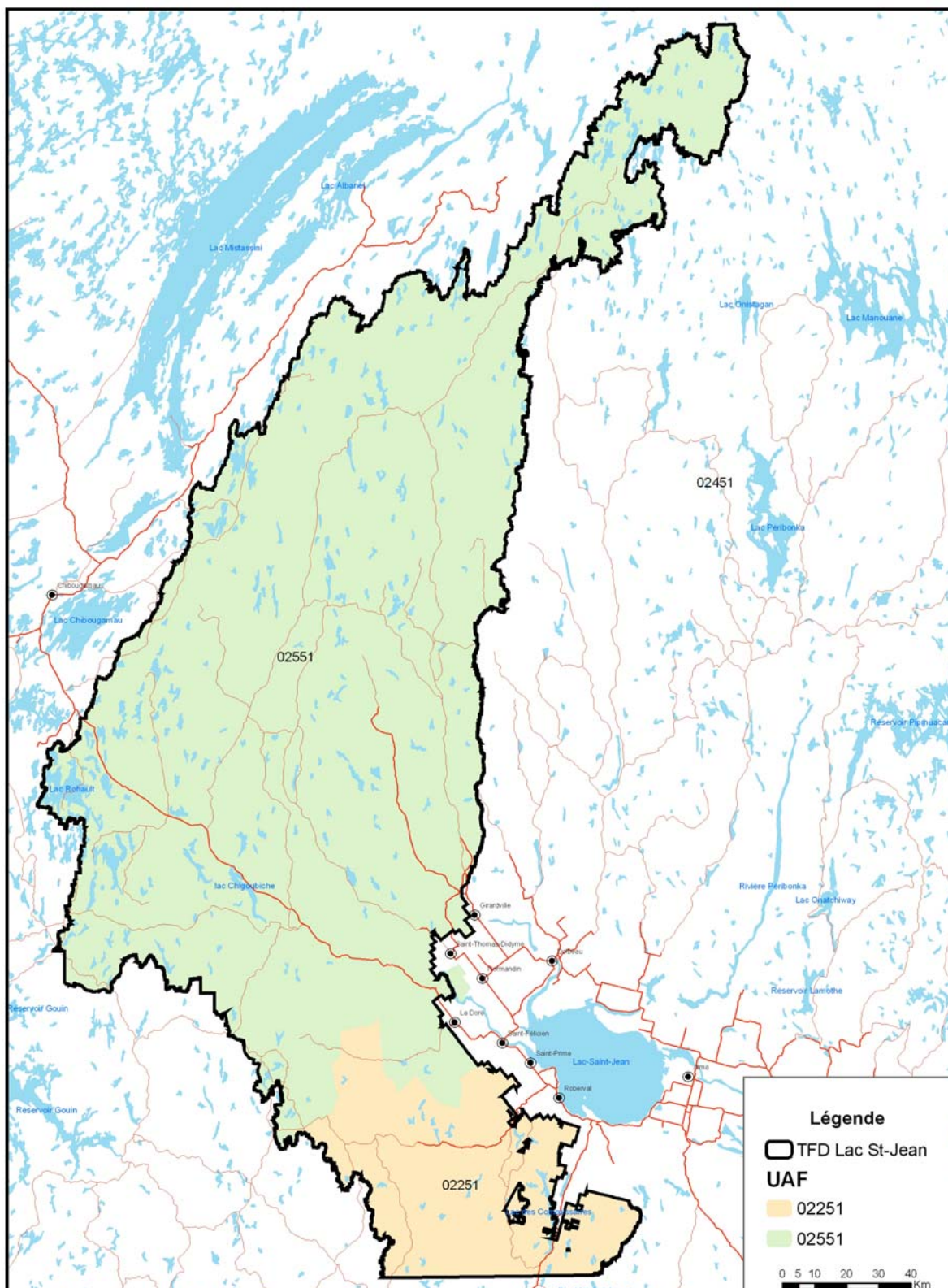
Le 26 mars 2010, le comité de suivi du TFD Lac St-Jean s'est vu décerner le prix annuel du président du groupe d'utilisateurs de la norme de la CSA pour son leadership et son engagement à promouvoir les objectifs d'aménagement forestier durable de la norme de certification forestière de l'Association canadienne de normalisation.

« Le groupe consultatif public du Lac-Saint-Jean est un des quelque 50 comités formés de représentants de diverses parties prenantes dans les communautés forestières du Canada qui donnent leur avis sur des indicateurs de performance adaptés localement en matière d'aménagement forestier durable – une exigence de la norme de la CSA, a déclaré John Dunford, président du groupe d'utilisateurs de la norme qui représente les sociétés forestières certifiées par la CSA au Canada. Nous avons reçu quatre candidatures très intéressantes de différentes régions du Canada pour le prix de cette année ; ils peuvent tous être très fiers de leurs réalisations. »

« Nous sommes heureux de voir ce prix reconnaître le travail acharné, les résultats et l'engagement du groupe consultatif public du Lac-Saint-Jean, a commenté Yves Laflamme, premier vice-président, Produits du bois d'AbitibiBowater. La participation du public est essentielle si nous voulons assurer un équilibre entre les valeurs économiques, environnementales et sociales dans l'aménagement forestier durable. Toutes nos félicitations au comité consultatif du Lac-Saint-Jean. »

Pour plus d'information sur la norme de la CSA et sur le groupe consultatif, se rendre à l'adresse <http://www.csasfmforests.ca>

CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE FORESTIER DÉLIMITÉ LAC ST-JEAN POUR LA PÉRIODE COUVERTE PAR CE RAPPORT D'AFD (saison d'opération 2008-09)



NOTRE ENGAGEMENT



Région Lac-Saint-Jean
Divisions forestières et scieries

Politique locale en matière d'environnement et d'aménagement durable des forêts

Le groupe Divisions forestières et scieries d'AbitibiBowater s'engage à améliorer de façon continue la performance des activités qui sont sous son entière responsabilité en regard de l'environnement et de l'aménagement durable des forêts.

Cet engagement complète la vision et les valeurs d'AbitibiBowater, ainsi que les politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et d'approvisionnement en bois et en fibre.

Cet engagement est mis en œuvre comme suit :

- Rencontrer ou dépasser toutes les exigences découlant des lois, règlements et de politiques applicables, ainsi que les autres exigences auxquelles nous souscrivons incluant les droits autochtones et issues de traités;
- Mettre en place et maintenir un système de gestion environnemental;
- Prévenir la pollution en favorisant l'utilisation de procédés, pratiques, matériaux ou produits qui empêchent, réduisent ou limitent la pollution;
- Minimiser les impacts environnementaux, réels et potentiels associés à nos activités en veillant à optimiser l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, à contrôler les émissions de contaminants et à utiliser de façon sécuritaire les matières dangereuses;
- Voir à sensibiliser et former adéquatement nos employés et nos entrepreneurs à leur rôle et à leurs responsabilités individuelles de manière à s'assurer de leur soutien et de leur contribution dans la mise en œuvre de cette politique;
- Collaborer avec les gouvernements, les associations industrielles, les différentes communautés et les divers intervenants du milieu pour améliorer la protection de l'environnement et l'aménagement durable des forêts;
- Se tenir à l'affût des progrès de la technologie et collaborer aux activités de recherche qui favorisent l'identification ou le développement de meilleures pratiques de gestion et une meilleure compréhension du développement durable des forêts, de façon à améliorer nos pratiques incluant celles reliées à l'aménagement forestier durable;
- Mesurer et vérifier régulièrement nos progrès, la conformité et l'efficacité de nos activités en fonction de cette politique et apporter les ajustements requis dans le cadre de notre engagement à l'amélioration continue; et
- Informer nos employés, clients et le public de notre performance forestière et environnementale.

Plus spécifiquement en ce qui concerne l'aménagement durable des forêts, notre engagement est d'implanter un système d'aménagement forestier durable conforme à un standard reconnu.

Pour mettre en œuvre cet engagement spécifique, nous nous engageons à :

- Réaliser et maintenir l'aménagement forestier durable pour protéger et préserver l'intégrité des fonctions écologiques de la forêt à long terme;
- Aménager les forêts d'une manière qui contribue à :
 - conserver leur diversité biologique,
 - maintenir et améliorer l'état et la productivité des écosystèmes forestiers,
 - conserver leurs ressources pédologiques et hydriques (sol et eau);
 - maintenir la contribution des écosystèmes sur les cycles écologiques planétaires;
- Aménager les forêts d'une manière qui prend en considération :
 - les avantages multiples des forêts pour la société,
 - l'acceptation de la responsabilisation de tous les membres de la société à l'égard du développement durable;
- Assurer la participation du public dans l'aménagement forestier durable;
- Fournir des occasions de participation aux peuples autochtones en ce qui concerne leurs droits et leurs intérêts en matière d'aménagement forestier durable;
- Fournir des conditions et des mesures de protection visant la santé et la sécurité des travailleurs liés au territoire forestier délimité et au public;
- Adhérer aux principes et critères du Forest Stewardship Council (FSC) en appliquant la norme boréale nationale sur une partie du territoire régional.

Date : 10 mai 2010

Gilbert Demers
Vice-président, opérations du
Produits du bois – Québec

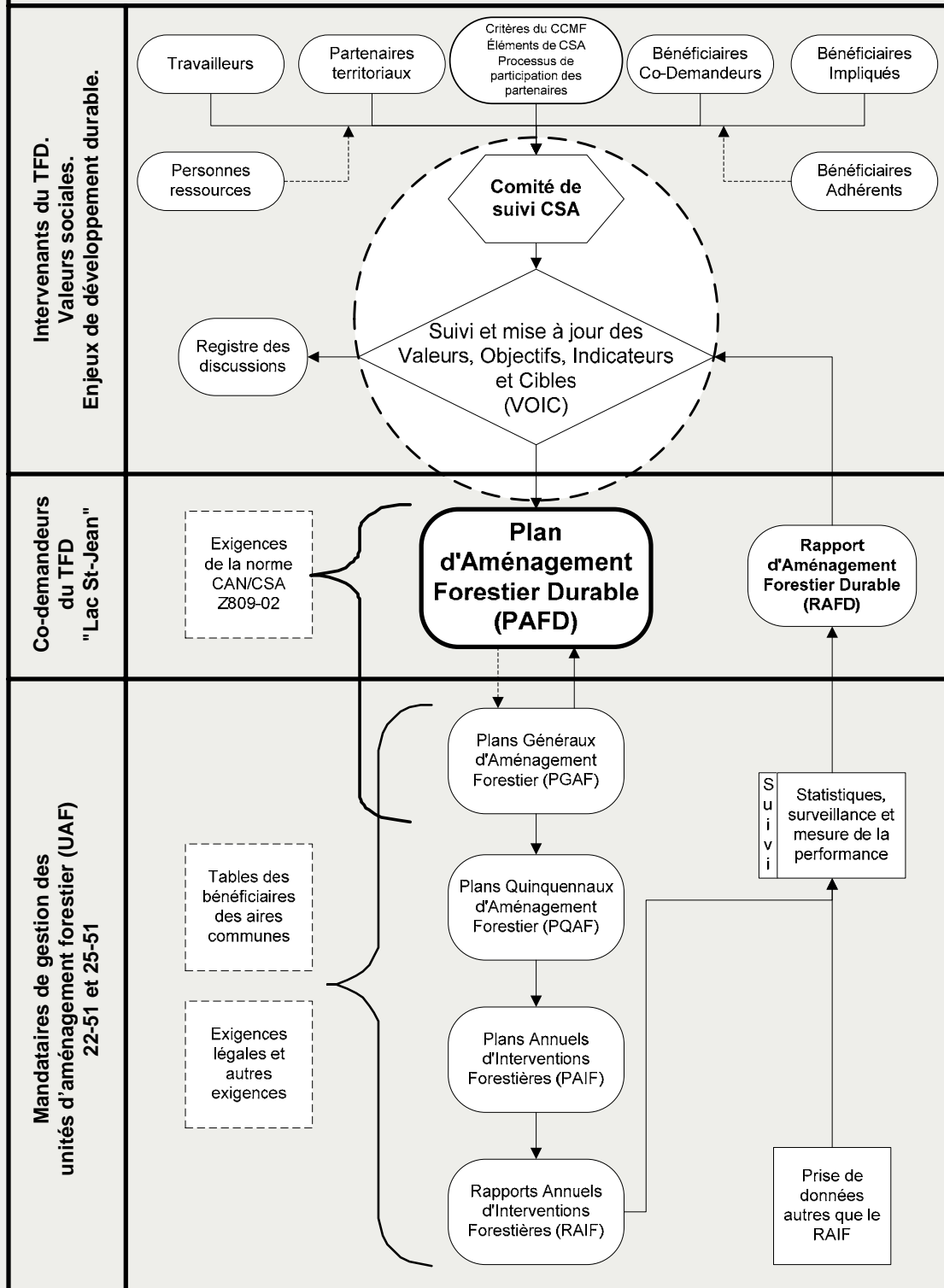
Daniel Ouellet
Directeur général,
Division scieries – Lac-Saint-Jean

Michel C. Ouellet
Directeur général,
Division forêt – Lac-Saint-Jean

S:\NORME FSC\Politique\Politique environnement.doc

PARTICIPATION DU PUBLIC

Logigramme de la participation du public et de la mise en oeuvre des différents plans d'aménagement forestier.



Note: Certains éléments du PAFD se retrouvent dans les PGAF. Par contre, tous les PGAF font partie intégrante du PAFD

Résumé des résultats et modifications apportés aux VOICs du plan d'AFD

Dans le cadre de ses activités, le comité de suivi a adopté 5 nouveaux VOIC, en a révisé 4, procédé au suivi de la tendance annuelle de 20 autres et retiré 2 VOIC qu'il ne jugeait plus adéquats pour préserver la valeur identifiée. Ce travail a nécessité quatre rencontres régulières du comité de suivi CSA et trois rencontres en sous-comité. Le plan d'AFD comporte maintenant 29 VOIC alors qu'il en comptait 26 en mai 2009. Une visite terrain a également été réalisée afin de mieux connaître le projet de forêt de proximité de la COOP de solidarité de la rivière aux Saumons de La Doré.

En regard des résultats obtenus, on observe qu'au cours de la dernière année, 17 des 26 indicateurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre leur cible initiale (13 ont atteint et 4 sont en voie de l'atteindre selon la tendance), 9 n'ont pas atteint leur cible initiale.

Sommaire des résultats 2008 des valeurs, objectifs, indicateurs et cibles sur le territoire forestier délimité Lac St-Jean

Critères du CCMF	Éléments	Valeur	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2009
1. Conservation de la diversité biologique	1.1 Diversité des écosystèmes	Maintien de la fonction des écosystèmes sur le TFD	1.1.A : Maintenir les trois grands types de couverts forestiers dans le domaine de la sapinière	Proportion de la superficie forestière productive par grands types de couverts dans le domaine de la sapinière	Augmentation de 5 % du type Résineux par période de 10 ans avec certains minimums pour les types Mélangés et Feuillus	En voie d'atteindre la cible Augmentation de 1.3% UAF 22-51 Stable UAF 25-51 en 3 ans
		Conservation de la forêt boréale	1.1.B : Contrer le phénomène de régression de la pessière à mousses	Proportion de la superficie forestière correspondant au type résineux dans le domaine de la pessière à mousses	Augmentation de 3 % du type Résineux par période de 10 ans	En voie d'atteindre la cible Augmentation de 0.7% en 3 ans
		1.2 Diversité des espèces	Préservation de la diversité des organismes vivants indigènes du TFD actuel	1.2.A : Maintenir dans le temps et dans l'espace une variété d'écosystèmes par domaine bioclimatique	Proportion de la superficie de vieilles forêts par domaine bioclimatique et par UTR (unité territoriale de référence)	Minimum de 15 % de vieilles forêts par UTR dans le domaine de la pessière a priori. Minimum de 10 % de vieilles forêts par UTR dans le domaine de la sapinière
	1.2.B : Identifier les habitats et/ou espèces menacées présents sur le TFD		Nombre d'habitats spécifiques et/ou espèces menacées ou vulnérables identifiés sur le TFD	Répertorier 100 % des observations et/ou des habitats des espèces susceptibles, menacées ou vulnérables rencontrées sur le TFD, lors des inventaires forestiers	La cible est atteinte 2 Mentions de Pygargue 1 Mentions de Carcajou 3 Mentions de Caribou	
	1.2.C : Diminuer les effets de l'éclaircie précommerciale sur la petite faune		Mise en application d'un modèle de répartition de l'EPC dans le temps et dans l'espace	Appliquer le modèle à l'étude aux superficies traitées dans les territoires forestiers d'intérêt faunique pour 2008 (ZECs, pourvoies à droits exclusifs, réserves fauniques)	La cible est atteinte 46.7 ha d'éclaircie précommerciale de réalisée dans la réserve faunique selon la méthode développée	
	1.2.D : Contribuer au maintien de la population de caribous forestiers présente sur le TFD		Pourcentage d'atteinte des actions prioritaires identifiées à la version préliminaire du plan québécois de rétablissement et favorisant le maintien d'habitats adéquats pour le caribou forestier, mises en place sur le TFD	Mise en œuvre de 90% des actions prioritaires retenues dans les 4 secteurs à l'intérieur du TFD avant l'échéance du PGAF 2008-2013	En voie d'atteindre la cible. Mise en œuvre de 95% des actions prioritaires retenues dans les 4 secteurs à l'intérieur du TFD	
	1.3. Diversité génétique	Maintien de la diversité génétique indigène du TFD	1.3 : Assurer un processus de régénération naturelle sur le TFD à partir des stocks génétiques indigènes	Proportion de la superficie récoltée sur le TFD qui est régénérée naturellement	Pour chaque unité d'aménagement forestier sur le TFD, conserver en tout temps un minimum de 70 % de la superficie récoltée en régénération naturelle	La cible est non atteinte. 22-51 = 67% dans la variance de -5% 25-51 = 64 %
	1.4 Aires protégées et sites de signification biologique spéciale	Sites naturels à caractère exceptionnel ou à valeurs particulières	1.4.A : Contribuer à la démarche gouvernementale d'établissement d'un réseau d'aires protégées	Proportion de la superficie du TFD contributive au réseau provincial des aires protégées	Atteinte de l'objectif gouvernemental de 8% pour les provinces naturelles touchant au TFD	En voie d'atteindre la cible, 7.01 % d'aires protégées et sites de signification biologique spéciale
			1.4.B : Prendre en compte les sites à valeurs biologiques particulières identifiés par le milieu	Nombre de demandes soumises par le milieu et prises en compte par le comité	Toutes les demandes seront prises en compte	La cible est atteinte. Aucune demande en 2009

Sommaire des résultats 2008 des valeurs, objectifs, indicateurs et cibles sur le territoire forestier délimité Lac St-Jean

Critères du CCMF	Éléments	Valeur	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2009
2. Maintien et amélioration des conditions et de la productivité des écosystèmes forestiers	2.1 Résilience des écosystèmes forestiers	Renouvellement des écosystèmes forestiers	2.1 : Maintenir ou augmenter la régénération après coupe	Proportion de la superficie récoltée régénérée naturellement ayant un coefficient de distribution en essence principale objective supérieure à 60 % après intervention	90 % pour le TFD	La cible est non atteinte avec 82.8%
	2.2 Productivité des écosystèmes forestiers	Maintien ou augmentation de la productivité des écosystèmes forestiers	2.2.A : Maintenir ou augmenter le rendement forestier moyen sur le TFD	Rendement forestier moyen par groupe d'essences (m ³ /ha)	Maintenir ou augmenter les rendements moyens actuels par groupe d'essences sur le TFD	La cible est atteinte Maintien du rendement forestier associé au calcul du Forestier en chef
			2.2.B : Augmenter le rendement forestier dans les superficies laissées en régénération naturelle après récolte.	Nombre de tiges libres de croître après le deuxième suivi du manuel d'aménagement forestier dans les CPRS.	UAF 22-51 : a) Nbre de tiges libres de croître en ess. commerciale 100 % supérieur par rapport au nbre de tiges moyen récolté toutes ess. b) Nbre de tiges libre de croître en SEPM 25 % supérieur par rapport au nbre de tiges SEPM moyen récolté. UAF 25-51 : a) Nbre de tiges libres de croître en ess. commerciale 100 % supérieur par rapport au nbre de tiges moyen récolté toutes ess. b) Nbre de tiges libre de croître en SEPM 50 % supérieur par rapport au nbre de tiges SEPM moyen récolté.	La cible est atteinte 280% supérieur La cible non est atteinte 4% supérieur La cible est atteinte 222% supérieur La cible est atteinte 148% supérieur
3. Conservation des ressources liées au sol et à l'eau	3.1 Qualité et quantité des sols	Maintien de la qualité et la quantité des sols	3.1 : Minimiser la perturbation des sols dans les parterres de coupe	Pourcentage des assiettes de coupe récoltées qui est affecté par l'orniérage	UAF 22-51 - Assiettes peu perturbées 94.0% UAF 25-51 - Assiettes peu perturbées 85.2%	La cible est atteinte. 22-51 : 96.3% 25-51 : 94.3%
	3.2 Qualité et quantité de l'eau	Protection des habitats aquatiques	3.2.B : Minimiser l'apport de sédiments en provenance du réseau routier	Proportion du territoire sur lequel les traverses de cours d'eau sont évaluées afin de diminuer la présence de sédimentation dans les bandes de 20 mètres perpendiculaires au cours d'eau	100 % du territoire inventorié	La cible est atteinte Sur les 89 ponceaux évalués, 91.9 % sans sédiments dans la bande de 20m un an après son installation
4. Contribution des écosystèmes forestiers aux cycles écologiques mondiaux	4.1 Capture et stockage du carbone	Contribution des forêts à la capture et au stockage du carbone atmosphérique	4.1 : Maintenir ou réduire la superficie des terrains forestiers considérés improductifs	La superficie des terrains forestiers improductifs (relatif à la production de fibre ligneuse)	Limiter à la valeur actuelle de 593 540 ha, la superficie forestière improductive sur le TFD	La cible est atteinte Diminution à 593 414 ha de superficie forestière improductive sur le TFD
	4.2 Conversion des terres forestières	Conservation des terres forestières (superficies)	4.2 : Limiter les pertes de superficies forestières productives par les interventions forestières	Proportion de la superficie récoltée occupée par les chemins et les perturbations physiques graves en bordure de ceux-ci	22-51 = 3.60% 25-51 = 3.08%	La cible est non atteinte 22-51 = 4.97% 25-51 = 4.53%

Sommaire des résultats 2008 des valeurs, objectifs, indicateurs et cibles sur le territoire forestier délimité Lac St-Jean

Critères du CCMF	Éléments	Valeur	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2009
5. Bénéfices multiples à la société	5.1 Bénéfices du bois et autres bénéfices	Reconnaissance de l'utilisation des multiples ressources du TFD	5.1 : Maintenir ou augmenter l'utilisation des multiples ressources du TFD	Nombre d'ententes particulières avec les partenaires du TFD contribuant à la Gestion Intégrée des Ressources (GIR) et non couvertes par la réglementation en cours (RNI)	Au moins une entente à long terme supplémentaire par année	La cible est atteinte 1 entente supplémentaire en 2009
	5.2 Collectivités et durabilité	Contribution au développement socioéconomique des collectivités	5.2.A : Optimiser la production de la matière ligneuse dans un contexte de Gestion Intégrée des Ressources (GIR)	Proportion de superficie sous aménagement forestier à rendement supérieur	Augmentation minimale de 2.5 % (0.5 % par année)	La cible est atteinte Augmentation de 6.25% sur 7 ans (0.89% par année)
	5.3 Répartition juste des bénéfices et des coûts	Répartition juste des retombées socioéconomiques dans la collectivité	5.3.A : Favoriser des retombées socioéconomiques locales ou régionales	Proportion d'achats de biens et services effectués au niveau local ou régional	Maintien du niveau actuel à 94.5%	La cible est non atteinte 77.2% d'achats au niveau local ou régional
			5.3.B : Suivre afin de maintenir et/ou augmenter le réinvestissement des redevances forestières sur le TFD	Analyse de la proportion des redevances forestières qui sont réinvesties en travaux sylvicoles et/ou en projets divers (GIR) sur le TFD	Maintien de la proportion sur le TFD	La cible est atteinte 68.3 % de réinvestissement des redevances Augmentation de 34.7 % par rapport à l'origine en 2003
6. Accepter la responsabilité de la société à l'égard du développement durable	6.1 Droits autochtones et issus de traités	Respect des droits, traités et ententes avec les communautés autochtones	6.1 : Respecter les ententes particulières avec les communautés autochtones	Nombre de dérogations aux ententes particulières	Aucune dérogation	La cible est respectée
	6.2 Respect des valeurs, des connaissances et des utilisations forestières autochtones	Respecter les valeurs autochtones sur le territoire	6.2 : Prendre en considération les valeurs autochtones dans le processus de planification forestière	Nombre de rencontres visant l'harmonisation des objectifs de planification	Au moins une rencontre annuelle avec chacune des communautés autochtones présentes sur le TFD	La cible est non atteinte 1 communauté sur 5 rencontrées
	6.3 Participation du public	Maintien d'un processus de participation fonctionnel et satisfaisant pour les partenaires du TFD	6.3.A : Assurer la satisfaction des membres du comité de suivi CSA au processus de participation des partenaires	Niveau de satisfaction des membres du comité de suivi CSA par rapport au processus de participation des partenaires	90 % et + (partiellement et totalement satisfaisant)	La cible est respectée avec 100 %
			6.3.B : Assurer la prise en compte des demandes liées à la GIR en provenance des intervenants sur le TFD	Proportion de toutes les demandes liées à la GIR répertoriées qui sont traitées	100% des demandes liées à la GIR reçues et traitées	La cible est respectée 100 % des demandes reçues ont été traitées
6.4 Information pour la prise de décisions	Prise de décisions éclairée	6.4.A : Partager les connaissances liées aux activités et aux intérêts des membres du comité de suivi CSA relatives au TFD 6.4.B : Accroître les connaissances et l'information sur les multiples ressources et/ou utilisations du TFD	Nombre d'activités de transfert de connaissances Nombre de projets d'acquisition de connaissances ou de diffusion d'informations liés au TFD et financés par un fonds d'AFD ou d'autres sources	Un minimum de 3 activités de transfert de connaissances annuellement Au moins un projet annuel financé par le fonds d'AFD du TFD Lac St-Jean	La cible non atteinte avec 2 activités en 2009 La cible est non atteinte aucun projet de diffusion d'information et aucun projet de recherche financés par le fonds d'AFD	

Résultats des vérifications externes

En juin 2005, le registraire indépendant accrédité QMI a audité le système d'aménagement forestier durable du territoire forestier délimité (TFD) Lac St-Jean, selon la norme reconnue internationalement CSA-Z809-2002.

Suite aux quatre jours d'audit auprès des employés des co-demandeurs, partenaires du milieu de même qu'aux visites en forêt, les preuves documentaires accumulées par les quatre auditeurs n'ont démontré aucune non-conformité à la norme menant à l'obtention du certificat d'enregistrement à la norme en date du 22 juillet 2005. Certains éléments d'observation sont apparus comme des forces du système mis en place, d'autres comme opportunités d'amélioration.

Du 1 au 4 juin 2009 s'est tenu l'audit de réévaluation externe du système d'AFD CSA-Z809-2002 et celui du système de gestion environnementale de la norme ISO-14001 : 2004. Encore une fois, les quatre jours d'audit auprès des employés des co-demandeurs, partenaires du milieu de même que les visites en forêt, les preuves documentaires accumulées par les quatre auditeurs n'ont démontré aucune non-conformité menant au maintien du certificat d'enregistrement à la norme.

Vous pouvez consulter les détails du rapport d'audit du système d'AFD CSA-Z809-2002 sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.abitibibowater.com/content3.aspx?id=3638>

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

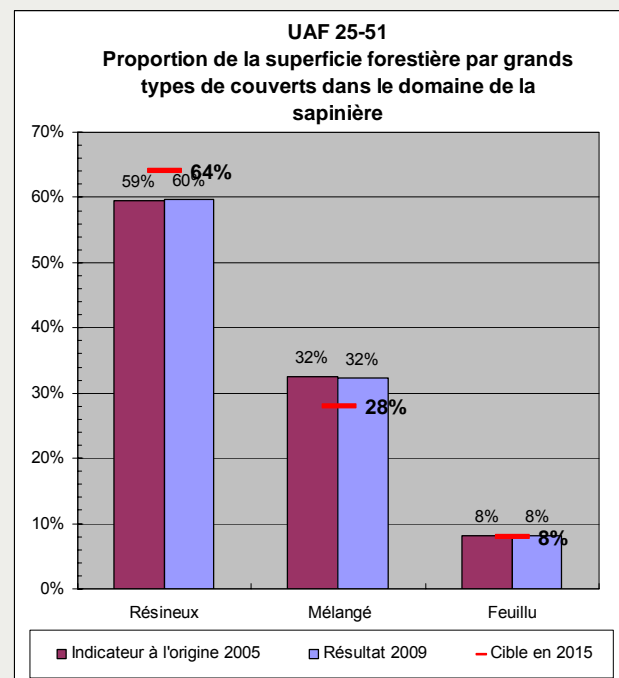
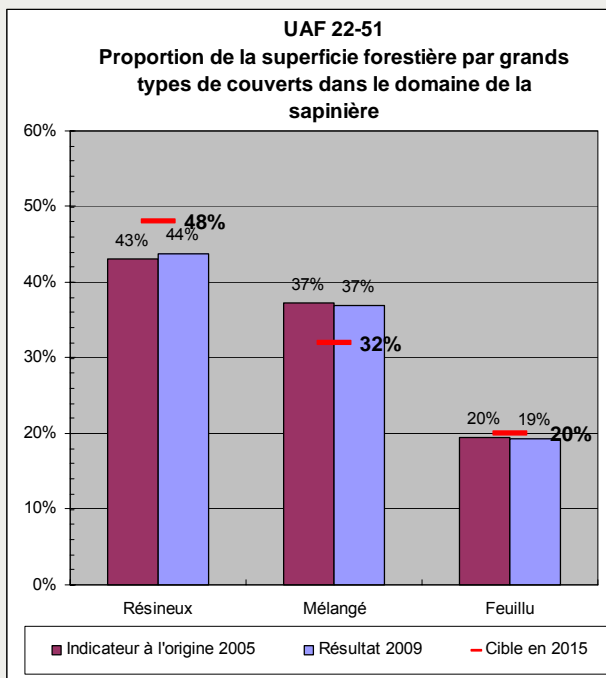
1.0 Conservation de la diversité biologique

1.1 Diversité des écosystèmes

Valeur : Maintien de la fonction des écosystèmes sur le TFD

Objectif : Maintenir les trois grands types de couverts forestiers dans le domaine de la sapinière

Indicateur	Cible	Écart acceptable
1.1.A : Proportion de la superficie forestière productive par grands types de couverts dans le domaine de la sapinière	Augmentation de 5 % du type Résineux par période de 10 ans avec les minimums suivants pour les types Mélangés et Feuillus : UAF 22-51 Résineux 48 % Mélangé 32 % Feuillu 20 %	± 2 % de la proportion ciblée AC 25-51 Résineux 64 % Mélangé 28 % Feuillu 8 %



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

VOIC 1.1.A

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Bien que l'on note une légère augmentation, la progression vers l'atteinte de la cible est inférieure à ce qu'elle devrait être et plusieurs éléments en sont la cause. Entre autre, les vastes incendies de forêt de 2005 et 2007 affectent particulièrement la progression vers l'atteinte de la cible pour l'UAF 25-51.

Par ailleurs, les résultats de l'UAF 22-51 sont fortement influencés par la fermeture temporaire de certaines industries de transformation de feuillus. Cette situation nous contraint temporairement à déroger de notre stratégie d'intégration de la récolte et de nous diriger dans les peuplements purs de résineux et de feuillus, occasionnant par le fait même une augmentation de la proportion de peuplements mélangés, combiné à une diminution des peuplements purs de résineux et de feuillus.

D'autre part, le report de 5 ans des inventaires du 2^{ième} suivi des interventions dont la fenêtre de réalisation la plus tardive selon le 4^{ième} manuel d'aménagement forestier est passée de 10 à 15 ans, retarde d'autant d'années le retour des superficies récoltées ayant un couvert forestier non défini, à l'un des trois grands types de couvert résineux, mélangé ou feuillu.

Notez que la notion de temps associée à la cible est de 10 ans. La tendance est présentement favorable à l'atteinte de la cible mais, il est toutefois trop tôt pour tirer une conclusion de ces premiers résultats incluant seulement quatre années de mesure.

À plus long terme, notre obligation face au respect de la stratégie d'aménagement des plans généraux d'aménagement forestier de même que la nouvelle photo-interprétation du couvert forestier associée au quatrième programme d'inventaire décennal, viendront influencer d'avantage les résultats de l'indicateur.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

1.1 Diversité des écosystèmes

Valeur : Conservation de la forêt boréale

Objectif : Contrer le phénomène de régression de la pessière à mousses

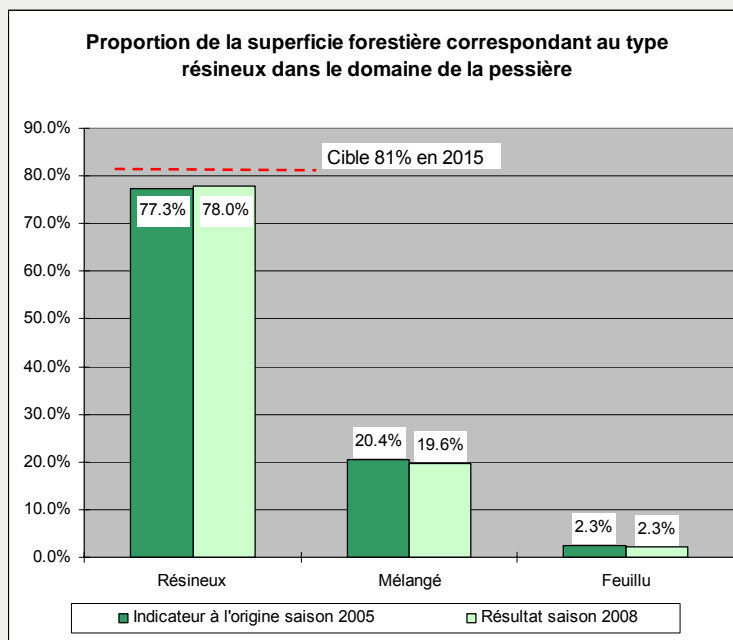
Indicateur	Cible	Écart acceptable
1.1.B : Proportion de la superficie forestière correspondant au type résineux dans le domaine de la pessière à mousses	Augmentation de 3 % du type résineux par période de 10 ans Résineux : 81 %	± 1 % de la proportion ciblée

VOIC 1.1.B

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Malgré un épisode de feux sans précédent, le suivi de la tendance démontre que nous sommes dans la bonne voie par rapport à la cible. Les plans spéciaux visant l'intensification de l'aménagement dans les superficies brûlées et le programme d'investissement sylvicole pour le reboisement des landes forestières effectué par le MRNF, auront sans doute un effet très positif pour l'atteinte de l'objectif, tel que prévu sur un horizon de 10 ans.

D'autre part, le report de 5 ans des inventaires du 2^{ème} suivi des interventions dont la fenêtre de réalisation la plus tardive selon le 4^{ème} manuel d'aménagement forestier est passée de 15 à 20 ans, retarde d'autant d'années le retour à l'un des trois grands types de couvert résineux, mélangé ou feuillu, des superficies récoltées ayant un couvert forestier non défini.



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

1.2 Diversité des espèces

Valeur : Préservation de la diversité des organismes vivants indigènes du TFD actuel

Objectif : Maintenir dans le temps et dans l'espace une variété d'écosystèmes par domaine bioclimatique

Indicateur	Cible	Écart acceptable
1.2.A : Proportion de la superficie de vieilles forêts par UTR (unité territoriale de référence) et par domaine bioclimatique	Minimum de 15 % de vieilles forêts dans le domaine de la pessière avec un minimum de 15 % par UTR. (à priori selon stratégie retenue) Minimum de 10 % de vieilles forêts par UTR dans le domaine de la sapinière.	-50 % de la cible sur un maximum de 20 % des UTR

VOIC 1.2.A

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Après avoir effectué une mise à jour des activités jusqu'en 2008 incluant les feux, les 55 UTR du domaine bioclimatique de la sapinière ont un minimum de 10 % de superficie forestière productive supérieure ou égale à 70 ans.

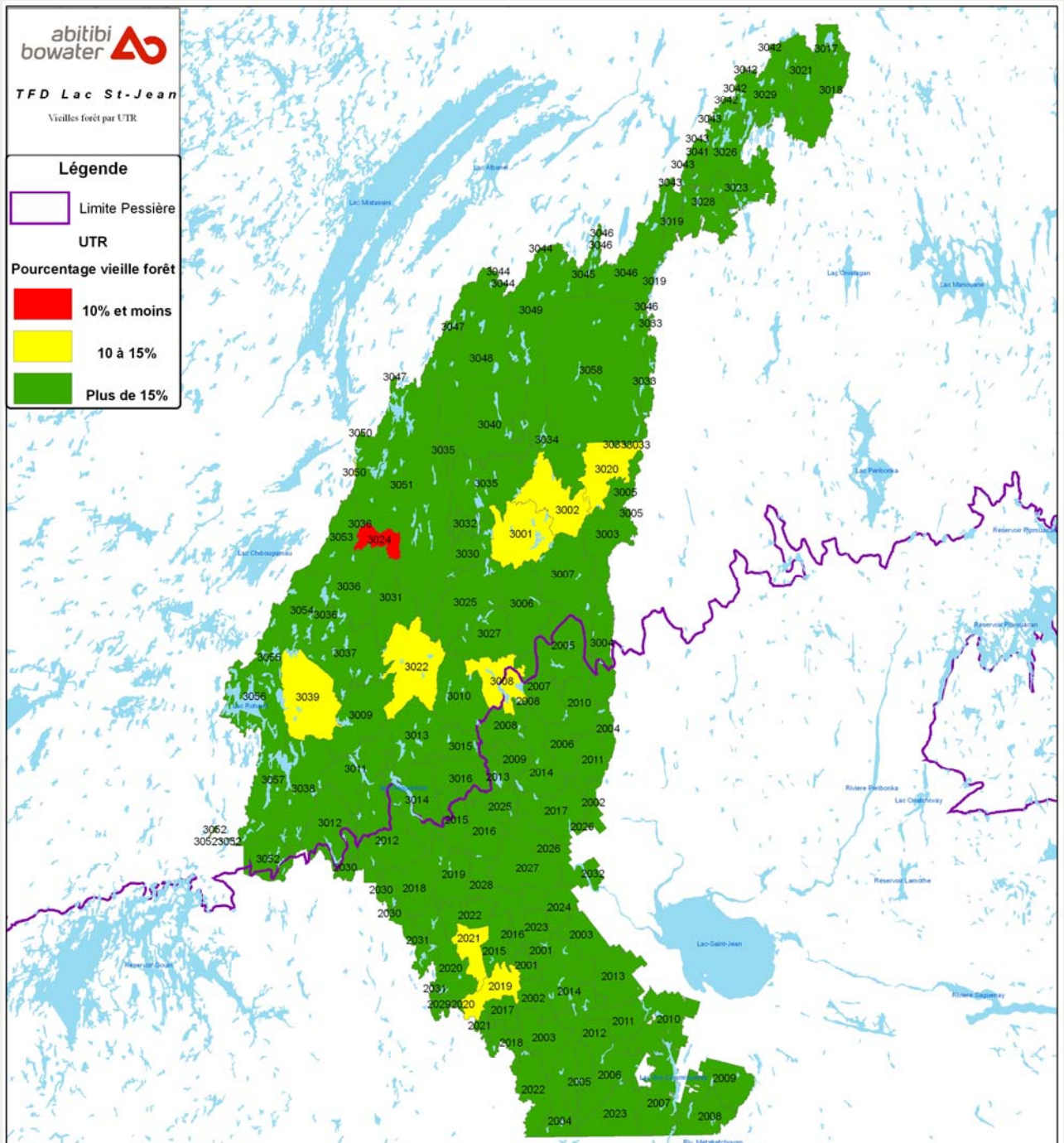
Dans le domaine bioclimatique de la pessière, seulement 8 des 58 UTR sont inférieures à la cible minimale de 15 % de superficie forestière productive supérieure ou égale à 90 ans. Cette situation provient des vastes incendies de forêt de 2007. Tant que l'objectif minimum ne sera pas rétabli, aucune opération forestière ne sera planifiée à l'intérieur de ces unités territoriales.

L'âge réel des peuplements forestiers est utilisé pour les fins de l'indicateur (âge d'inventaire). Pour cette raison, certaines UTR ayant d'importantes strates forestières à la limite supérieure de la classe d'âge définissant les vieilles forêts, (69 ans pour la sapinière par exemple), peuvent subitement augmenter leur proportion de vieilles forêts lors d'une mise à jour annuelle.

Les processus mis en place lors de la planification forestière assurent un suivi rigoureux de l'indicateur en regard de la cible pour les années à venir.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

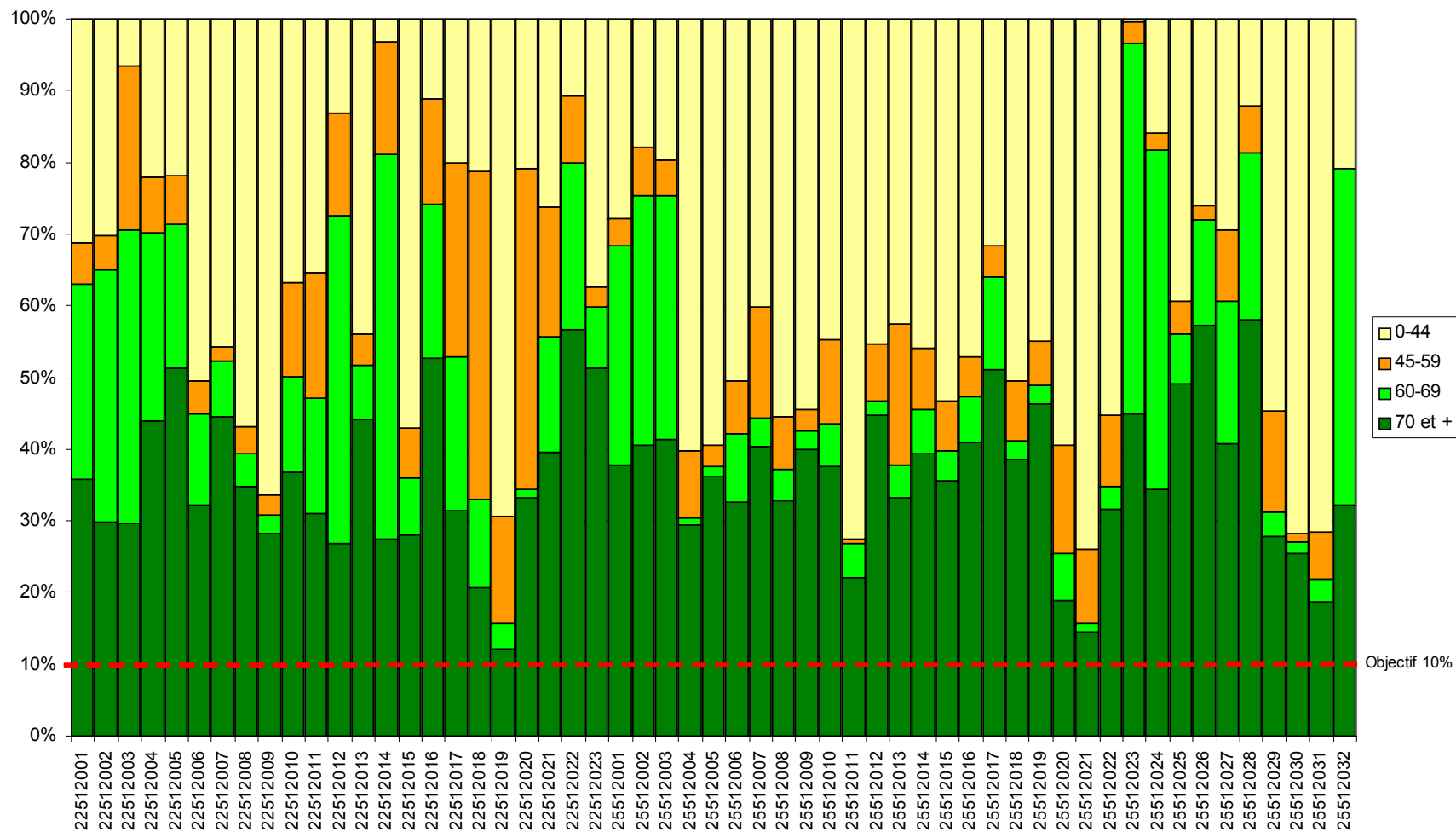
1.0 Conservation de la diversité biologique



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

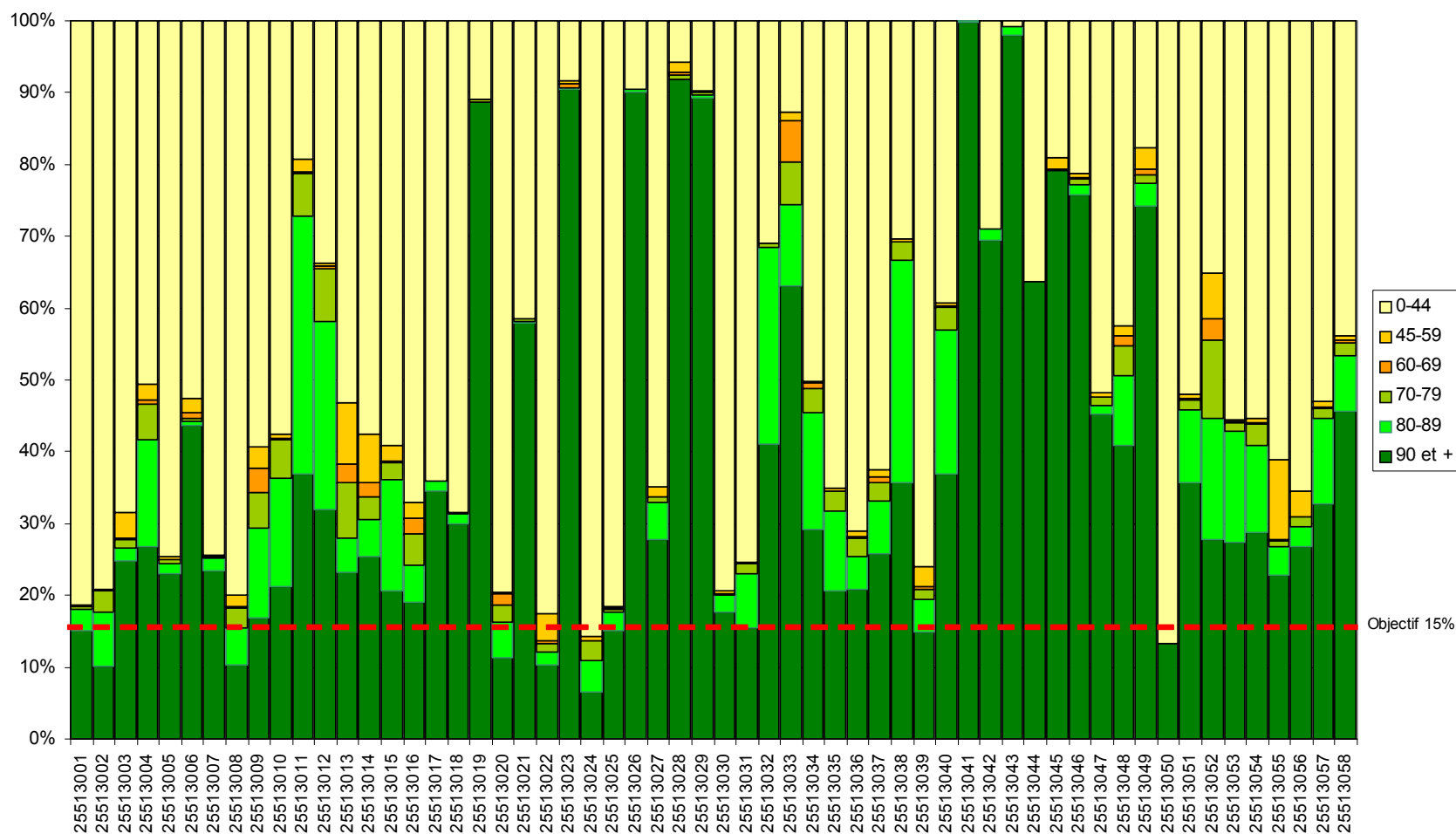
TFD Lac St-Jean Domaine de la sapinière - Classes d'âges - Portrait en 2008



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

TFD Lac St-Jean Domaine de la pessière - Classes d'âges - Portrait en 2008



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

1.2 Diversité génétique

Valeur : Préservation de la diversité des organismes vivants indigènes du TFD actuel

Objectif : Identifier les habitats et/ou espèces menacées présentes sur le TFD

Indicateur	Cible	Écart acceptable
1.2.B : Nombre d'habitats spécifiques et/ou espèces susceptibles, menacées ou vulnérables identifiés sur le TFD	Répertorier 100 % des observations et/ou des habitats des espèces susceptibles, menacées ou vulnérables rencontrées sur le TFD lors des inventaires forestiers	Aucune

Portrait cumulatif des observations depuis 2005

Mise à jour saison 2009

Espèces fauniques	Classement au Québec	Classement au Canada	Mention de présences de l'espèce	Habitats à protéger connus dans le TFD	Superficie à protéger (ha)
Pygargue à tête blanche	Vulnérable		8		
Campagnol des rochers	Susceptible		3	2	
Campagnol-lemming de cooper	Susceptible		4		
Musaraigne fuligineuse	Susceptible		3		
Musaraigne pygmée	Susceptible		1	1 mention supplémentaire	
Carcajou	Menacé	En voie de disparition	4		
Caribou forestier	Vulnérable	Menacé	10	8	283 768
Cougar	Susceptible		3	3 mentions supplémentaires	
Grive de bicknell	Susceptible	Préoccupante			
Hibous des marais	Susceptible	Préoccupante			
Faucon pèlerin	Vulnérable	Menacé	1		
Garrot d'Islande	Susceptible	Préoccupante			
Tortue des bois	Vulnérable	Préoccupante			

Espèces floristiques	Classement au Québec	Classement au Canada	Mention de présences de l'espèce	Habitats à protéger connus dans le TFD	Superficie à protéger (ha)
Hudsonia tomentosa	Vulnérable			11	478
Troscart de la Gaspésie	Susceptible		1		

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

VOIC 1.2.B

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

À chaque début de saison lors des entrevues d'accueil, tous les travailleurs reçoivent une formation sur l'identification des espèces menacées ou vulnérables. La formation présente des photographies des espèces et les modalités particulières à appliquer dès que l'on observe une de ces espèces. Nous demandons également à tout le personnel qui observe une espèce identifiée dans la liste de prendre un point GPS et de transmettre l'information au coordonnateur certification forestière. Le point d'observation est alors saisi dans le système géomatique et transmis au Ministère des ressources naturelles.

Une mise à jour de la liste et du classement des espèces a été réalisée par une personne ressource du Ministère des ressources naturelles et de la faune.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

1.2 Diversité génétique

Valeur : Préservation de la diversité des organismes vivants indigènes du TFD actuel

Objectif : Diminuer les effets de l'éclaircie précommerciale sur la petite faune

Indicateur	Cible	Écart acceptable
1.2.C : Mise en application d'un modèle de répartition de l'EPC dans le temps et dans l'espace	Appliquer le modèle à l'étude aux superficies traitées dans les territoires d'intérêt faunique pour 2008	Aucune

2009, 46.7 ha d'éclaircie précommerciale de réalisé dans la réserve faunique Ashuapmushuan selon la méthode développée.

VOIC 1.2.C

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Un modèle de traitement d'éclaircie précommerciale ayant une approche de préservation de l'habitat faunique pour le petit gibier a été élaboré. Ce modèle s'inspire de l'avis scientifique présenté par le comité consultatif scientifique du manuel d'aménagement forestier. Il propose un traitement d'éclaircie par puits de lumière sur 800 tiges par hectare couvrant 10% de la superficie potentiellement traitable en EPC par UTR. De plus, chaque bloc de 40 ha et plus d'un seul tenant aura également un bloc équivalent à 10% de sa superficie traitée de cette façon. Un bloc est considéré d'un seul tenant s'il n'est pas séparé d'au moins 200 mètres d'un autre bloc. En 2006, nous avons appliqué la méthode dans 4 projets.

Des dispositifs de suivi faunique ont été établis dans les parties traitées selon les recommandations de chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski et un suivi forestier doit également être réalisé afin de mesurer les impacts potentiels de ce nouveau traitement sur le rendement forestier.

Le sommaire des résultats du suivi faunique réalisé plus bas (page suivante) démontre que le lièvre poursuit sa fréquentation des aires traitées selon le modèle élaboré dans une plus grande proportion que celles traitées de façon conventionnelle.

Graphique et tableau tiré du rapport « *Suivi du dispositif expérimental dans le cadre du Projet de développement de modèles de répartition de l'éclaircie précommerciale dans le temps et dans l'espace pour la petite faune* » réalisé par L'Agence de Gestion Intégrée des Ressources (AGIR) du secteur Maria-Chapdelaine.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

Au cours de l'été 2009, 56% des placettes échantillons du suivi forestier ont été établies. Nous poursuivons nos efforts afin que les demandes de financement pour l'établissement de la suite du dispositif de suivi forestier soient acceptées par le MRNF en 2010

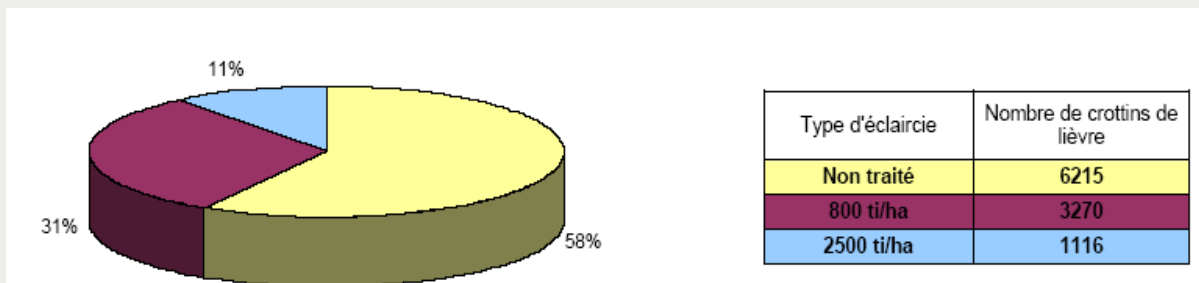


Figure 5. Pourcentage de crottins de lièvres observés par type d'intervention pour l'ensemble des secteurs à l'étude.

Tableau 1. Moyenne de l'obstruction visuelle latérale et verticale relevées pour l'ensemble des secteurs.

Traitement	Obstruction visuelle latérale (%)					Obstruction visuelle verticale (%)		
	0-50	50-100	100-150	150-200	Moyenne	1 m	2 m	Moyenne
Non traité	97	94	85	82	89	22	29	26
800 ti/ha	98	91	84	77	87	21	27	24
2500 ti/ha	82	48	41	37	52	15	17	16

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

1.2 Diversité génétique

Valeur : Préservation de la diversité des organismes vivants indigènes du TFD actuel

Objectif : Contribuer au maintien de la population de caribous forestiers présente sur le TFD

Indicateur	Cible	Écart acceptable
1.2.D : Pourcentage d'atteinte des actions prioritaires identifiées à la version préliminaire du plan québécois de rétablissement et favorisant le maintien d'habitats adéquats pour le caribou forestier, mises en place sur le TFD.	Mise en œuvre de 90 % des actions prioritaires retenues dans les 4 secteurs à l'intérieur du TFD avant l'échéance du PGAF 2008-2013	5 %

VOIC 1.2.D

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Le tableau suivant présente les actions prioritaires identifiées à la version préliminaire du plan québécois de rétablissement et favorisant le maintien d'habitats adéquats pour le caribou forestier sur lesquelles l'industrie forestière a une incidence.

95% des actions sont mises en œuvre dans les 4 secteurs inclus dans le TFD.

Action prioritaire	Nestaocano	De Vau	Mashisque	Primont	Total	% atteint
7.1 - Un réseau de massifs de protection et de remplacement tel que défini dans la Stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier	1	1	1	1	4	100%
7.2 - Des aires protégées répondant, entre autres, aux exigences du caribou forestier auxquelles seront associés des massifs adjacents.	1	1	1	1	4	100%
13 - Planifier l'établissement des chemins principaux en milieu forestier afin d'éviter les massifs expérimentaux, de protection et de remplacement ainsi que les aires protégées.	1	1	1	0	3	75%
18.1 - Appliquer des modèles de dispersion de coupe plus appropriés que les modèles traditionnels.	1	1	1	1	4	100%
18.2 - Appliquer des pratiques sylvicoles appropriées en vue de maintenir les caractéristiques résineuses de l'habitat et de favoriser le retour de l'habitat du caribou forestier.(20% de la superficie)	1	1	1	1	4	100%
Total des actions prioritaires en place sur le TFD	5	5	5	4	19	95%
	100%	100%	100%	80%	95%	

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

1.3 Diversité génétique

Valeur : Maintien de la diversité génétique indigène du TFD

Objectif : Assurer un processus de régénération naturelle sur le TFD à partir des stocks génétiques indigènes

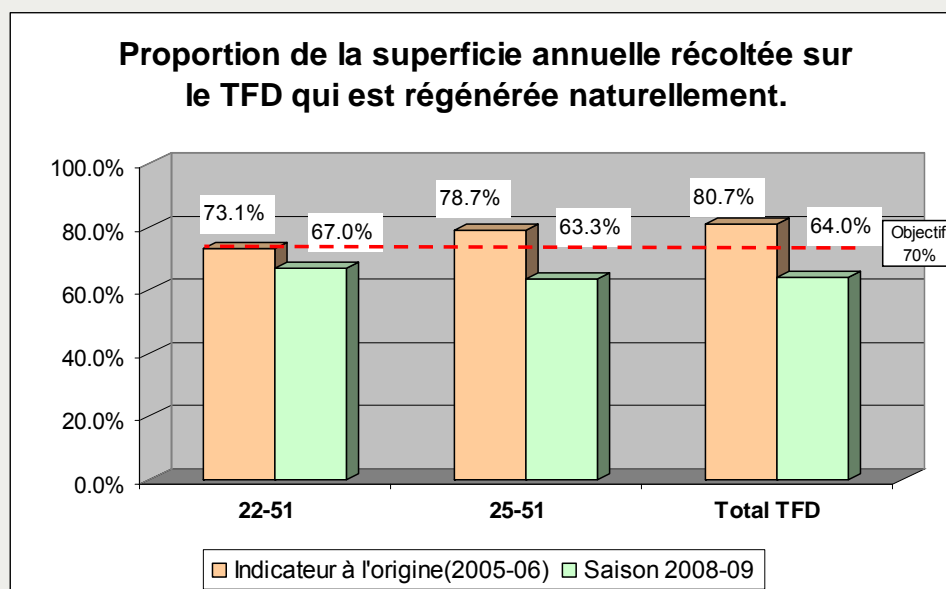
Indicateur	Cible	Écart acceptable
1.3 : Proportion de la superficie récoltée sur le TFD qui est régénérée naturellement	Pour chaque unité d'aménagement forestier sur le TFD, conserver en tout temps un minimum de 70 % de la superficie récoltée en régénération naturelle	+ - 5 %

VOIC 1.3

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Le résultat est inférieur à la cible et même légèrement inférieur à la variance. Cette situation s'explique par la mise en place de vastes programmes de reboisement dans les secteurs de récupération des incendies de forêt de 2005 et 2007. Il en résulte donc une plus grande proportion de superficie reboisée par rapport à la superficie régénérée naturellement.

La mise en œuvre des stratégies de récolte écosystémique de même que celle de regarni de régénération naturelle, auront un effet positif à l'égard de l'objectif à moyen et long terme.



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

1.4 Aires protégées et sites de signification biologique spéciale

Valeur : Sites naturels à caractère exceptionnel ou à valeurs particulières

Objectif : Contribuer à la démarche gouvernementale d'établissement d'un réseau d'aires protégées

Indicateur	Cible	Écart acceptable
1.4.A : Proportion de la superficie du TFD contributive au réseau provincial des aires protégées	Atteinte de l'objectif gouvernemental pour les provinces naturelles touchant au TFD	N/A (Relative à la contribution du TFD à la création des aires protégées dans les provinces naturelles)

Mise à jour mai 2010

Sites à signification biologique spéciale.	Superficie (ha)
Habitats d'espèce menacée ou vulnérable (Hudsonie tomenteuse+ espèce faunique+Pygarque)	488
Aires de conservation du caribou	56 336
Habitats du rat musqué	166
Héronnières	267
Rivière à Ouananiche	5 434
Refuges biologiques	75 676
Secteurs de recherche	1 266
Sous-Total des sites à signification biologique spéciale.	139 633
Superficie totale dans le TFD.	3 204 369
% sites à signification biologique spéciale sur le TFD	4.4%

Aires protégées confirmées.	Superficie dans le TFD (ha)		
	Province C	Province D	Total (ha)
Réserves et sites écologiques	1 014	30 820	31 834
Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) désignés	8	630	638
Réserve de biodiversité	18 432	7 717	26 149
Réserve aquatique		25 170	25 170
Parc		3 030	3 030
Sous-Total des aires confirmées.	19 454	64 337	83 790
% des aires protégées confirmées sur le TFD	2.19%	2.78%	2.61%

Aires protégées en processus d'établissement.	Superficie dans le TFD (ha)		
	Province C	Province D	Total (ha)
Projets parc	1 188	0	1 188
Sous-Total des aires en processus d'établissement	1 188	0	1 188
% des aires protégées en processus d'établissement sur le TFD	0.13%	0.00%	0.04%

Aires protégées confirmées et en processus d'établissement.	Superficie dans le TFD (ha)		
	Province C	Province D	Total (ha)
Grand total des aires protégées confirmées et en processus d'établissement.	20 642	64 337	84 978
% des aires protégées confirmées et en processus d'établissement.	2.33%	2.78%	2.65%

Superficie totale des provinces naturelles	16 382 456	20 787 873	37 170 329
Superficie totale du TFD par province naturelle.	886 694	2 317 675	3 204 369
Proportion des provinces naturelles dans le TFD.	5.41%	11.15%	8.62%
Aires protégées confirmées et en processus d'établissement au Québec.	2.33%	2.78%	2.65%

Superficie totale des aires protégées et sites de signification biologique spéciale sur le TFD.	224 611
Superficie totale du TFD.	3 204 369
% des aires protégées et sites de signification biologique spéciale sur le TFD.	7.01%

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

VOIC 1.4.A

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

AbitibiBowater a collaboré à la démarche provinciale initiée afin d'atteindre un objectif de 8 % d'aires protégées avant la fin de l'année 2008.

Cet objectif comporte trois niveaux de protection distincts :

Premièrement, l'analyse des territoires proposés par différents organismes d'intérêt et constitués de grandes superficies. Dans cette analyse, nous sommes à la recherche du plus large consensus en collaboration avec le milieu.

Deuxièmement, les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) composés de forêts anciennes, forêts rares et forêts refuges. Ce sont de petites superficies avec de petits volumes de bois.

Et troisièmement, les refuges biologiques constitués de petites superficies équivalentes à 2 % du territoire forestier des UAF. On vise dans ces aires, la conservation de vieilles forêts avec une bonne répartition spatiale. En 2007, nous avons procédé à l'identification et à la consultation publique de 78 800 hectares correspondant à ce critère.

De plus, à chacune des rencontres, nous consultons les représentants des partenaires membres du comité de suivi CSA, afin de pouvoir détecter les sites à caractère biologique particulier non protégés actuellement, afin de les considérer et éventuellement les soumettre au processus légal si nécessaire.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

1.0 Conservation de la diversité biologique

1.4 Aires protégées et sites de signification biologique spéciale

Valeur : Sites naturels à caractère exceptionnel ou à valeurs particulières

Objectif : Prendre en compte les sites à valeurs biologiques particulières identifiés par le milieu

Indicateur	Cible	Écart acceptable
1.4.B : Nombre de demandes soumises par le milieu et prises en compte par le comité	Toutes les demandes seront prises en compte	Aucun

En 2006 :

1 demande de l'UQCN (Vallée des montagnes blanches)

3 demandes de la MRC Maria-Chapdelaine (Parc régional éclaté)

Aucune demande depuis 2007.

VOIC 1.4.A

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Bien que nous ayons posé la question à chaque rencontre du comité de suivi CSA, aucun nouveau site à signification biologique spéciale non considéré par le processus gouvernemental en cour, dans le cadre de l'identification des aires protégées, n'a été soulevé sur le TFD depuis 2007.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

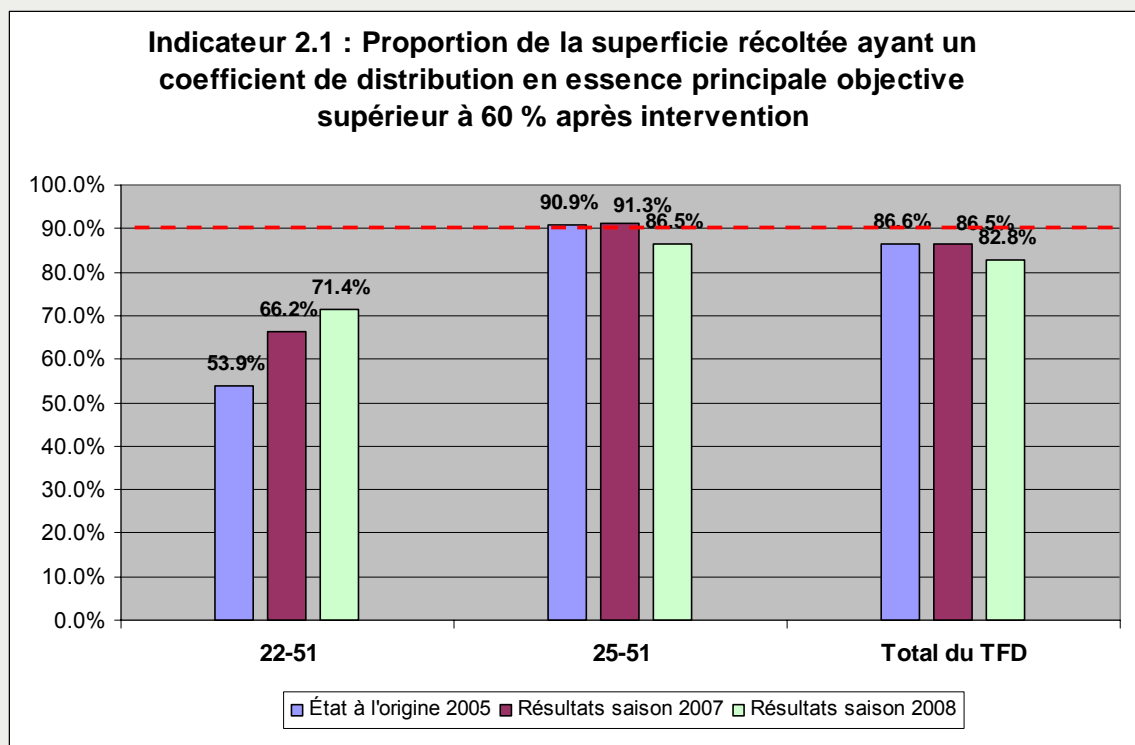
2.0 Maintien et amélioration des conditions et de la productivité des écosystèmes forestiers

2.1 Résilience des écosystèmes forestiers

Valeur : Renouveau des écosystèmes forestiers

Objectif : Maintenir ou augmenter la régénération après coupe

Indicateur	Cible	Écart acceptable
2.1 : Proportion de la superficie récoltée régénérée naturellement ayant un coefficient de distribution en essence principale objective supérieur à 60 % après intervention	90 % pour le TFD	-5 %



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

2.0 Maintien et amélioration des conditions et de la productivité des écosystèmes forestiers

VOIC 2.1

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Un changement dans la période où nous réalisons l'inventaire après intervention est à l'origine de ces résultats. Depuis 2005, l'inventaire servant de base à la compilation des résultats était réalisé 4 ans après la récolte. Depuis l'an dernier, nous réalisons l'inventaire la même année que la récolte pour les secteurs récoltés en été et l'année suivante pour les secteurs d'hiver. Les semis naturels qui s'installent après la récolte ne sont donc plus considérés puisque l'inventaire est réalisé plus tôt. Ce changement a pour but d'harmoniser la prise de données avec celle exigée par le MRNF et ainsi limiter les déplacements.

Une nouvelle cible représentative de la période de réalisation de la prise de données sera donc déterminée avec le comité.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

2.0 Maintien et amélioration des conditions et de la productivité des écosystèmes forestiers

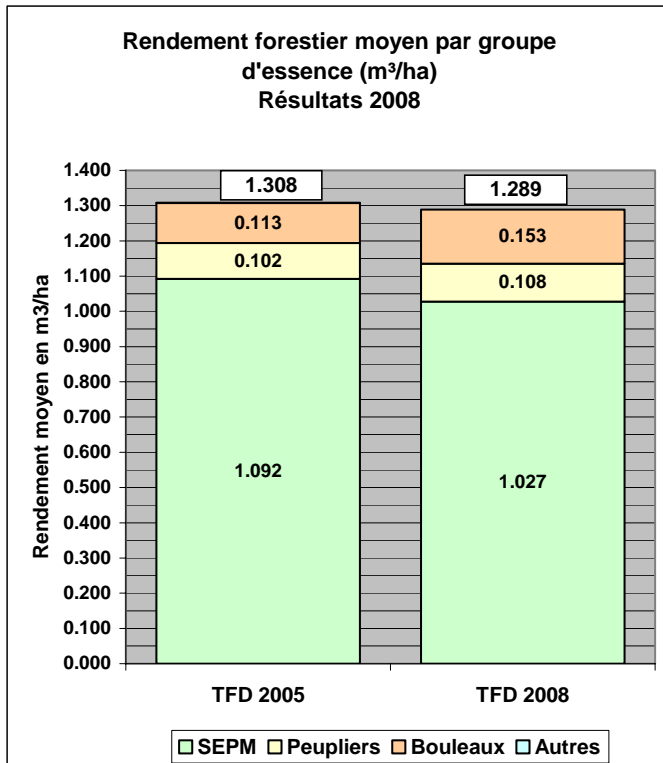
2.2.A Productivité des écosystèmes forestiers

Valeur : Maintien ou augmentation de la productivité des écosystèmes forestiers

Objectif : Maintenir ou augmenter le rendement forestier moyen sur le TFD

Indicateur	Cible	Écart acceptable
2.2.A : Rendement forestier moyen par groupe d'essences (m ³ /ha)	Maintenir ou augmenter les rendements moyens actuels par groupe d'essences sur le TFD	-10 % de la valeur de la cible / groupe d'essences

Aire commune	Possibilité forestière annuelle totale toutes essences (m ³)	Superficie forestière productive accessible (ha)	Rendement moyen (m ³ /ha) PGAF 2008-2013.				
			SEPM	Peupliers	Bouleaux BOJ+BOP	Autres	Total
TFD 2005	4 297 725	3 286 482	1.092	0.102	0.113	0.000	1.308
TFD 2008	3 095 500	2 401 443	1.027	0.108	0.153	0.000	1.289



Source:

PGAF 2000 à 2005 en vigueur selon les informations disponibles sur le site du MRNFP suivant : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-CAAF-aire.jsp>
Possibilité établie par décret selon la loi 71.

PGAF 2008 à 2033 en vigueur selon les informations disponibles sur le site du FEC suivant : <http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/resultats.asp>

Méthode analytique:

Le rendement moyen est établi en divisant la possibilité forestière totale toutes essences par la superficie forestière destinée à la production forestière.

Le rendement total du TFD est pondéré selon la superficie forestière destinée à la production forestière de l'unité d'aménagement forestier dans le TFD.

Mise à jour 6 avril 2010

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

2.0 Maintien et amélioration des conditions et de la productivité des écosystèmes forestiers

VOIC 2.2.A

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

L'entrée en vigueur des nouveaux PGAF en 2008 confirme une baisse de possibilité de récolte associée au rendement moyen soutenu par groupe d'essences ($m^3/ha/an$).

Il est toutefois difficile de cerner les causes de cette diminution puisque trop de variables ont été modifiées depuis le dernier calcul de possibilité forestière, dont notamment le territoire même sur lequel sont effectués les calculs.

Une des solutions possibles en vue d'atténuer les impacts est d'élaborer et proposer une stratégie sylvicole visant une augmentation du rendement forestier moyen à court et/ou à long terme. Une augmentation des travaux sylvicoles ayant un effet de possibilité à court terme permettra une augmentation immédiate du rendement forestier moyen.

Une politique de plein boisement peut également contribuer à une augmentation du rendement forestier moyen. L'augmentation du rendement forestier moyen sera proportionnelle aux efforts d'intensification de l'aménagement.

Puisque aucun nouveau calcul de possibilité forestière n'a été réalisé depuis 2008, les résultats sont inchangés.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

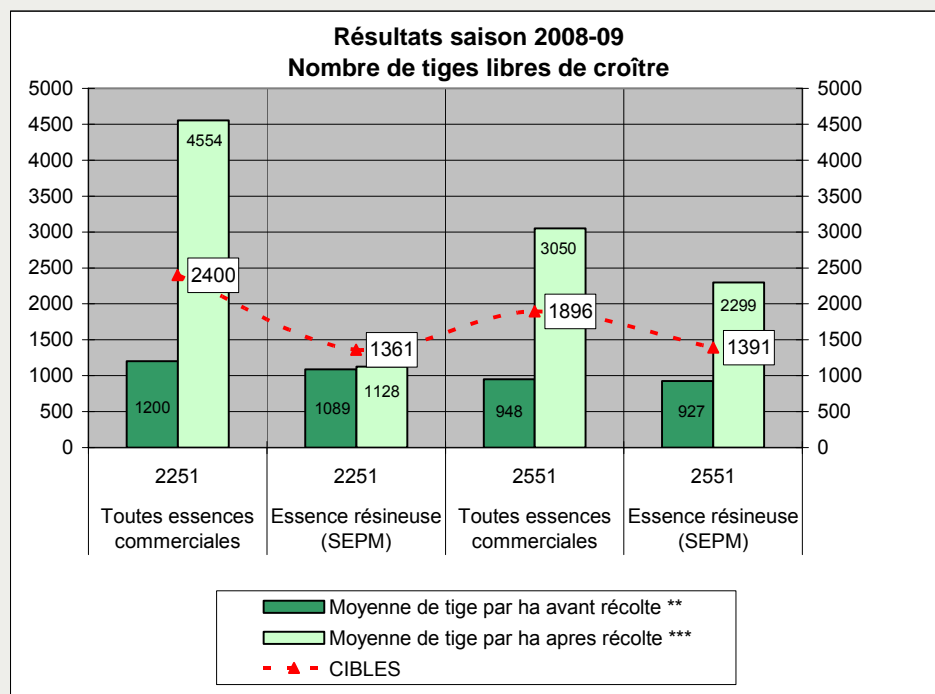
2.0 Maintien et amélioration des conditions et de la productivité des écosystèmes forestiers

VOIC 2.2.B Productivité des écosystèmes forestiers

Valeur : Maintien ou augmentation de la productivité des écosystèmes forestiers

Objectif : Augmenter le rendement forestier dans les superficies laissées en régénération naturelle après récolte.

Indicateur	Cible	Écart acceptable
2.2.B : Nombre de tiges libres de croître après le deuxième suivi du manuel d'aménagement forestier dans les CPRS.	<p>UAF 22-51 : a) Nbre tiges libres de croître en essence commerciale 100 % > par rapport au nbre de tiges moy. récolté toutes essences.</p> <p>b) Nbre de tiges libre de croître en SEPM 25 % > par rapport au nbre de tiges SEPM moy. récolté.</p> <p>UAF 25-51 : a) Nbre de tiges libres de croître en essence commerciale 100 % > par rapport au nbre de tiges moyen récolté toutes essences.</p> <p>b) Nbre de tiges libre de croître en SEPM 50 % > par rapport au nbre de tiges SEPM moyen récolté.</p>	<p>+ - 10 % sur le nombre de tiges libres de croître en essence commerciale</p> <p>+ - 5 % sur le nombre de tiges libre de croître en SEPM</p>



* LDC : Libre de croître

** Moyenne de tige par ha avant récolte: provient des inventaires de EVAOR pour l'année 2008.

*** Moyenne de tige par ha après récolte : provient des inventaires du second suivi du MAF réalisé en 2008 avec intensité d'échantillonnage de 1grappe de 10 placettes échantillons par 4 ha.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

2.0 Maintien et amélioration des conditions et de la productivité des écosystèmes forestiers

VOIC 2.2.B

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Ce nouvel indicateur démontre bien l'abondance de la régénération naturelle après la récolte lorsqu'elle est bien protégée. En protégeant adéquatement la régénération préétablie en essences commerciales de bonne qualité au moment même de la récolte, on favorise ainsi une augmentation de leur présence par rapport au peuplement récolté. Si toutefois certaines parties du territoire présentent une carence en régénération préétablie, un regarni de la régénération naturelle tôt après la récolte peut alors être réalisé.

Les superficies de récolte en CPRS considérées dans l'état de l'indicateur, sont celles dont aucun traitement de reboisement et d'EPC n'est prescrit.

La variance du nombre de tiges en essence commerciale avant récolte étant très grande d'un secteur à l'autre dans une même UAF, fait en sorte que nous favorisons l'utilisation d'une moyenne par UAF.

Comme les cibles ont été établies avec une seule année de données, il est possible qu'elles doivent être ajustées avec le temps. Après plusieurs années de prise de données au niveau des souches après récolte par UAF (environ 5ans), il pourrait être envisageable d'utiliser une constante avec la moyenne établie.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

3.0 Conservation des ressources liées au sol et à l'eau

3.1 Qualité et quantité des sols

Valeur : Maintien de la qualité et la quantité des sols

Objectif : Minimiser la perturbation des sols dans les parterres de coupe

Indicateur	Cible	Écart acceptable
3.1 : Pourcentage des assiettes de coupe récoltées qui est affecté par l'orniérage.	UAF 22-51	± 5 % de la cible
	Assiettes peu perturbées ≥ 94.0%	
	UAF 25-51	
	Assiettes peu perturbées ≥ 85.2%	

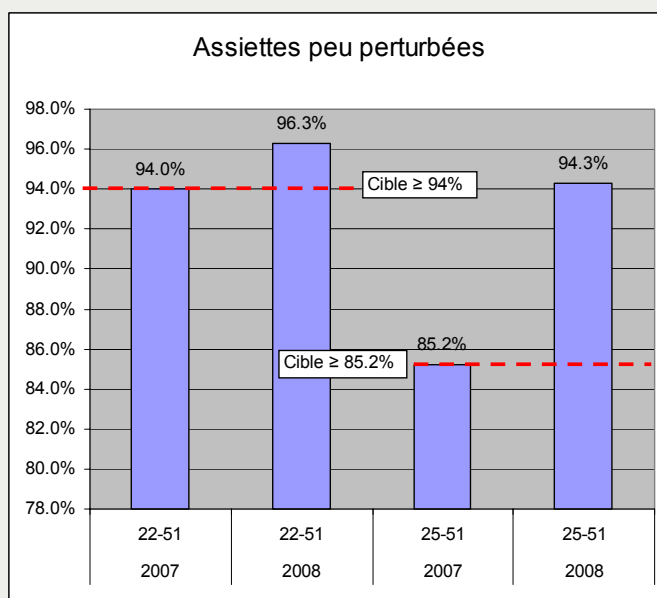
Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

À la lumière des présents résultats, nous pouvons constater que l'orniérage est somme toute mineur sur le territoire et assez bien contrôlé.

Plusieurs efforts sont effectués pour limiter l'orniérage. Ainsi, dès la planification, les zones sensibles sont identifiées avec les données disponibles sur la pente et le type de dépôt de surface. La récolte par procédé bois court est favorisée sur les sols à faible portance, en période estivale. Une flexibilité de planification est nécessaire pour tenir compte de conditions climatiques défavorables ou d'autres contraintes opérationnelles non prévisibles au moment de la récolte. Une attention particulière est apportée lors de la CPRS, de façon à réduire le risque d'orniérage causé par le passage répété de la machinerie.

Une ornière est définie par une trace d'une profondeur minimale de 20 cm sur une longueur de plus de 4 m et qui est creusée dans le sol par le passage de la machinerie.

Assiettes de coupe peu ou non perturbées : assiettes où le taux d'orniérage est inférieur à 20 %.



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

3.0 Conservation des ressources liées au sol et à l'eau

3.2 Qualité et quantité de l'eau

Valeur : Protection des habitats aquatiques

Objectif : Minimiser l'apport de sédiments en provenance du réseau routier

Indicateur	Cible	Écart acceptable
3.2 : Taux d'absence de sédimentation dans la bande riveraine de 20 mètres un an après installation du ponceau.	95 % des ponceaux inventoriés sans sédiment dans la bande riveraine de 20 mètres un an après installation.	± 5 % de la cible

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

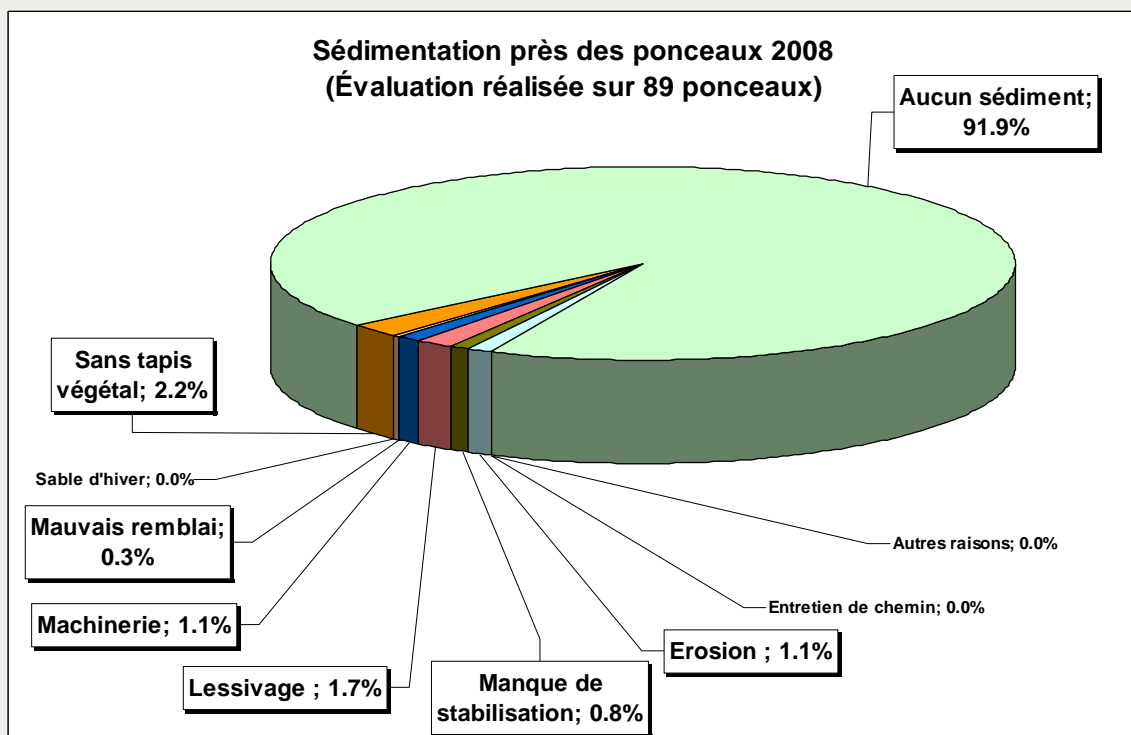
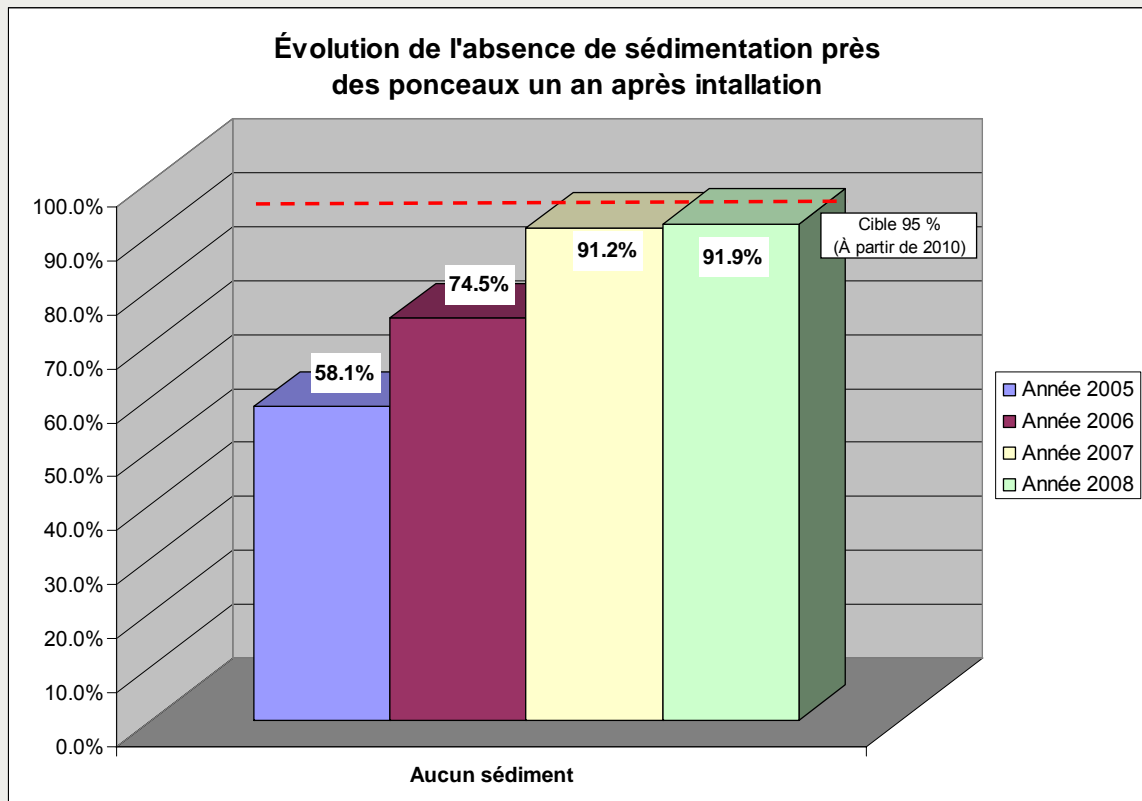
Cet indicateur a d'abord été implanté pour évaluer dans un premier temps l'envergure de la problématique, la pertinence de poursuivre à long terme la collecte de cette information et de se doter d'un plan d'action en conséquence.

L'objectif étant d'améliorer la technique de construction de chemin près des traverses de cours d'eau et celle d'installation des ponceaux. Les traverses de cours d'eau ne présentant aucun sédiment dans les 20 mètres de part et d'autre du ponceau sont passées de 58% en 2005 à 91% en 2008.

La préservation du tapis végétal près du cours d'eau, la stabilisation dans le 20 mètres et la qualité du remblai sont les points d'amélioration réalisés. Les résultats 2008 démontrent donc une nette amélioration de ces éléments reflétant la prise en charge des problématiques identifiées par les opérations forestières dans les saisons 2006 et 2007 (voir graphiques page suivante).

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

3.0 Conservation des ressources liées au sol et à l'eau



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

4.0 Contribution des écosystèmes forestiers aux cycles écologiques mondiaux

4.1 Capture et stockage du carbone

Valeur : Contribution des forêts à la capture et au stockage du carbone atmosphérique

Objectif : Maintenir ou réduire la superficie des terrains forestiers considérés improductifs

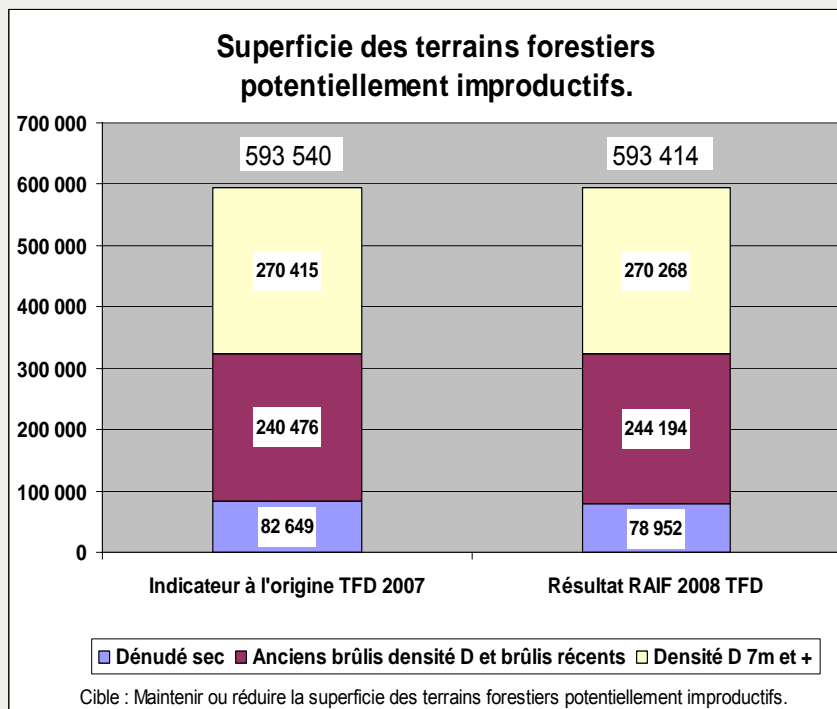
Indicateur	Cible	Écart acceptable
4.1 : La superficie des terrains forestiers improductifs (relatif à la production de fibre ligneuse)	Limiter à la valeur actuelle de 593 540 ha, la superficie forestière improductive sur le TFD	+ 2 % de la valeur actuelle

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

L'ampleur des feux que nous avons connus en 2005 et 2007 est venue bouleverser considérablement le portrait de l'indicateur.

Les efforts se poursuivent toutefois dans la remise en production des superficies récemment brûlées via les plans spéciaux de reboisement. Les programmes d'investissements sylvicoles mis de l'avant par le MRNF afin de reboiser les landes forestières (dénudé sec dans le graphique ici-bas) se poursuivent également.

Nous constatons que malgré une augmentation de près de 4 000 ha. des superficies brûlées, la superficie globale des terrains forestiers potentiellement improductifs à été réduite de près de 100 ha, témoignant des efforts réalisés pour les réduire.



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

4.0 Contribution des écosystèmes forestiers aux cycles écologiques mondiaux

4.2 Conversion des terres forestières

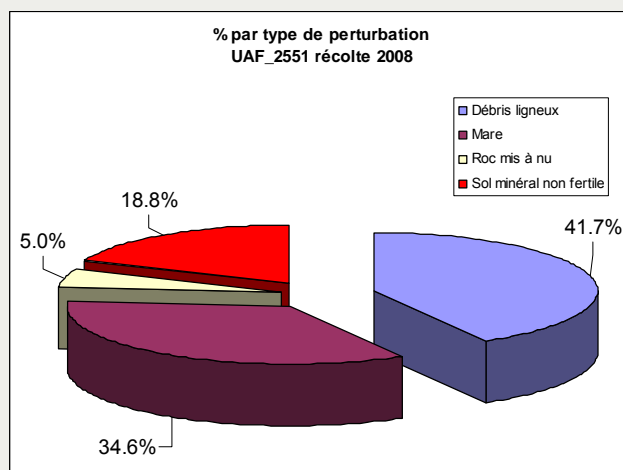
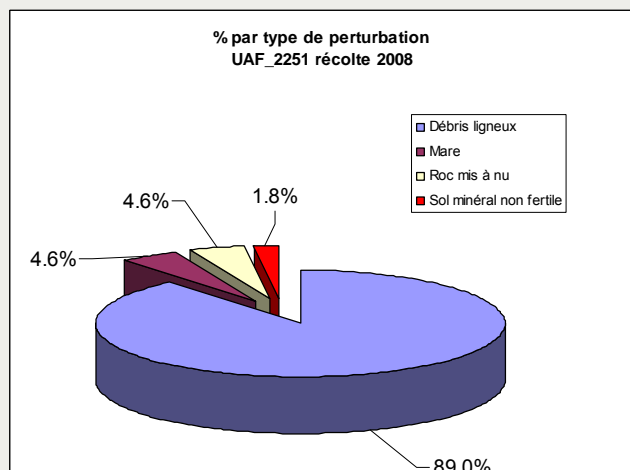
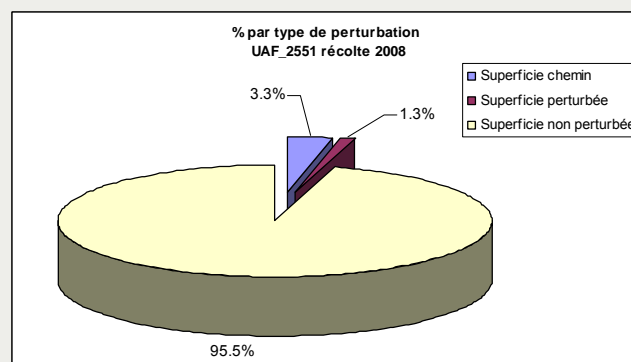
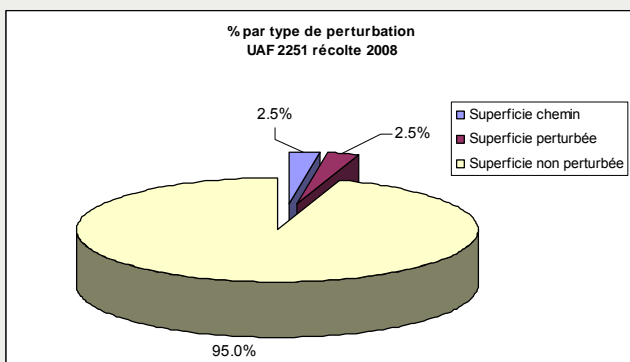
Valeur : Conservation des terres forestières (superficies)

Objectif : Limiter les pertes de superficies forestières productives par les interventions forestières

Indicateur	Cible	Écart acceptable
4.2 : Proportion de la superficie récoltée, occupée par les chemins et les perturbations physiques graves en bordure de ceux-ci.	UAF 22-51 : 1.9% chemins 1.7% pert. graves UAF 25-51 : 2.38% chemins 0.7% pert. graves	± 1 %

Résultats 2008 PAR UAF

UAF	Proportion en pourcentage		
	Chemin	Perturbation grave	Total
22-51	2.50%	2.47%	4.97%
25-51	3.26%	1.27%	4.53%



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

4.0 Contribution des écosystèmes forestiers aux cycles écologiques mondiaux

VOIC 4.2

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Les résultats par UAF démontrent que des efforts de réduction du pourcentage d'occupation des chemins, de présence de débris ligneux et mares d'eau en bordure des chemins restent à faire.

Considérant qu'une proportion significative du TFD n'est toujours pas accessible, il sera impossible à moyen terme (10 à 15 ans) de diminuer le taux global d'occupation des chemins sur le TFD. Par ailleurs, lorsque le réseau routier sera développé sur l'ensemble du TFD, il est prévisible d'atteindre une certaine stabilisation du taux global d'occupation des chemins. Pour cette raison, l'indicateur retenu porte spécifiquement sur la « proportion de la superficie récoltée » occupée par les chemins.

La majorité des pertes de superficie forestière productive provient de l'établissement du réseau routier. En dehors de la surface de roulement des routes, les bouleversements du sol qui résultent de l'effet cumulatif des travaux de construction de chemins, de l'empilement des bois à la jetée et de la circulation intensive de la machinerie forestière, ont pour effet de causer la perte d'une proportion importante de la surface productive directement adjacente aux routes.

Une perturbation physique est considérée grave lorsqu'elle empêche, sur une superficie minimale de 5 m², la production de matière ligneuse commerciale durant au moins la prochaine rotation forestière. La superficie de 5 m² correspond à l'espace occupé par une tige d'essence commerciale, selon la notion de plein boisement associée aux plantations en aménagement forestier.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

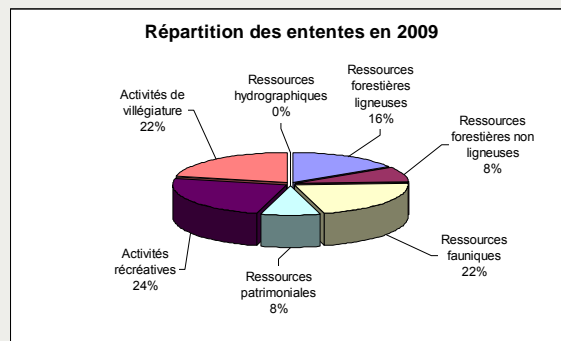
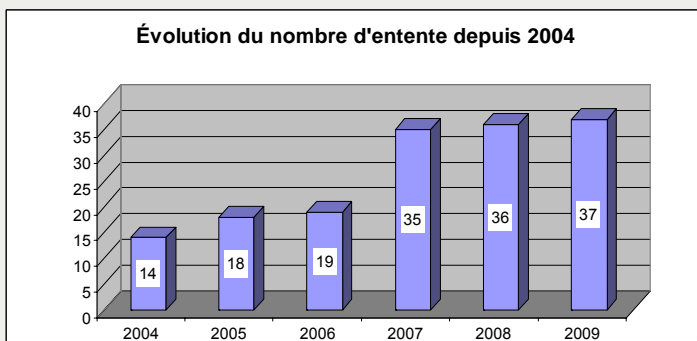
5.0 Bénéfices multiples à la société

5.1 Bénéfices du bois et autres bénéfices

Valeur : Reconnaissance de l'utilisation des multiples ressources du TFD

Objectif : Maintenir ou augmenter l'utilisation des multiples ressources du TFD

Indicateur	Cible	Écart acceptable
5.1 : Nombre d'ententes particulières avec les partenaires du TFD contribuant à la Gestion Intégrée des Ressources (GIR) et non couvertes par la réglementation en cours (RNI).	Au moins une entente à long terme supplémentaire par année	Aucun



Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

On définit les ententes à long terme de la façon suivante : entente applicable pour une durée indéterminée sur un territoire défini, tels que plans ou ententes spécifiques multi ressources, forêt bleuët, périodes d'intervention, encadrements visuels, sentiers, entretien de chemins, etc.

Plusieurs de ces ententes sont convenues dans le cadre de la consultation publique sur les plans généraux (Tableaux #43 des PGAF). D'autres ententes sont convenues directement sur le terrain lors de la réalisation des interventions forestières.

En 2008, nous avons convenu avec le Syndicat des producteurs de bleuëts de leur fournir une cartographie du potentiel de cueillette de bleuët sauvage pour le territoire complet et ce gratuitement (www.spbq.ca/)

En 2009, une entente afin de ne pas réaliser d'intervention en période de chasse a été conclue avec la réserve faunique Ashuapmushuan.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

5.0 Bénéfices multiples à la société

5.2 Collectivités et durabilité

Valeur : Contribution au développement socioéconomique des collectivités

Objectif : Optimiser la production de la matière ligneuse dans un contexte de Gestion Intégrée des Ressources (GIR)

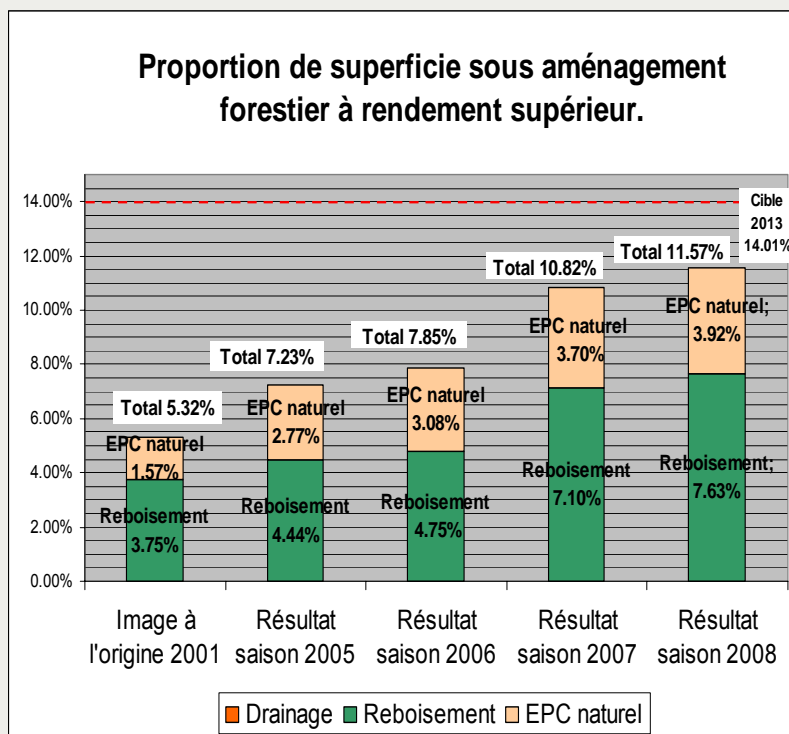
Indicateur	Cible	Écart acceptable
5.2 : Proportion de superficie sous aménagement forestier à rendement supérieur	Augmentation minimale de 2.5 % (0.5 % par année)	- 0.25 %

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Dans un contexte de gestion intégrée des ressources, l'aménagement forestier à rendement supérieur de certains secteurs pourra permettre de contribuer au développement socioéconomique des collectivités (augmentation du potentiel d'emploi) et d'orienter des superficies forestières vers d'autres usages pour la collectivité tout en maintenant la production de matière ligneuse à un niveau acceptable.

La cible a été fixée au départ en considérant les superficies sous aménagement forestier depuis le tout début des travaux sylvicoles sur le TFD, jusqu'à la saison d'opération 2001. Elle prévoyait une augmentation annuelle de l'ordre de 0,5 % de la superficie sous aménagement forestier.

Suite à une mise à jour des données depuis les saisons 2002 jusqu'à 2008 inclusivement, le suivi de la tendance nous démontre que nous avons dépassé la cible.



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

5.0 Bénéfices multiples à la société

5.3 Répartition juste des bénéfices et des coûts

Valeur : Répartition juste des retombées socioéconomiques dans la collectivité

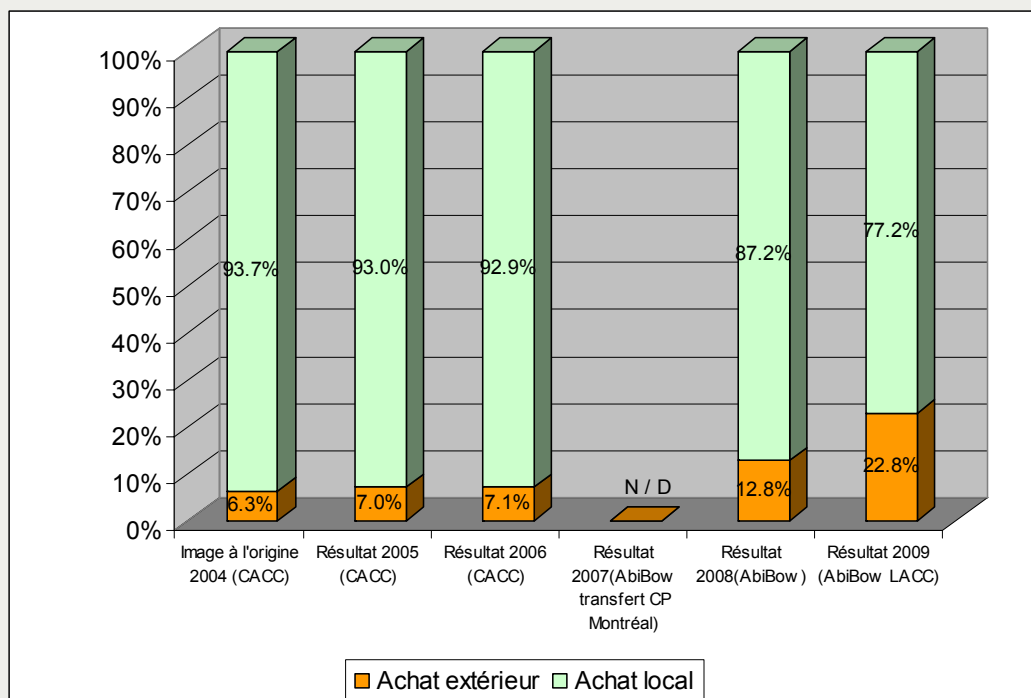
Objectif : Favoriser des retombées socioéconomiques locales ou régionales

Indicateur	Cible	Écart acceptable
5.3.A : Proportion d'achats de biens et services effectués au niveau local ou régional	Maintien du niveau actuel à 94.5 %	-3 %

Note :

En 2007, en raison du transfert du service des comptes payables vers Montréal, les données nécessaires à l'indicateur pour AbitibiBowater étaient temporairement non disponibles.

En 2009, AbitibiBowater s'est placée sous la Loi des arrangements avec les Créanciers du Canada (LACC)



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

5.0 Bénéfices multiples à la société

VOIC 5.3.A

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Les résultats 2009 sont de l'ordre de 77%. Cette situation est principalement attribuable aux arrêts de production des usines de Dolbeau, Donnacona et Beupré puisque les contrats de transport de copeaux destinés vers ces usines étaient accordés à des transporteurs régionaux. La résiliation du contrat de transport de copeaux pour SFK Pâte est également responsable d'une bonne partie de la diminution des contrats de transport de copeaux en région.

Puisque certains facteurs qui réduisent le volume d'achats locaux sont permanents, il est probable que l'on doive réviser l'objectif lorsque l'entreprise aura atteint une certaine stabilité suite à sa restructuration.

Le pourcentage des achats locaux ou régionaux a un impact direct sur le développement des communautés. En regard des retombés socioéconomiques, les achats de biens et services comprennent les salaires, le matériel et les contrats et représentent les achats auprès d'un fournisseur dont la place d'affaires est située au Saguenay Lac St-Jean pour les travaux forestiers et de scieries des co-demandeurs du TFD.

Les achats de copeaux et les paiements gouvernementaux sont exclus du calcul de l'indicateur. Toutefois, le transport de copeaux et le transfert inter-usine de bois de sciage attribué par contrat à une entreprise régionale, est considéré comme un achat local ou régional.

L'indicateur représente le quotient de la somme des achats effectués en région par les co-demandeurs sur le total de leurs dépenses d'opération.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

5.0 Bénéfices multiples à la société

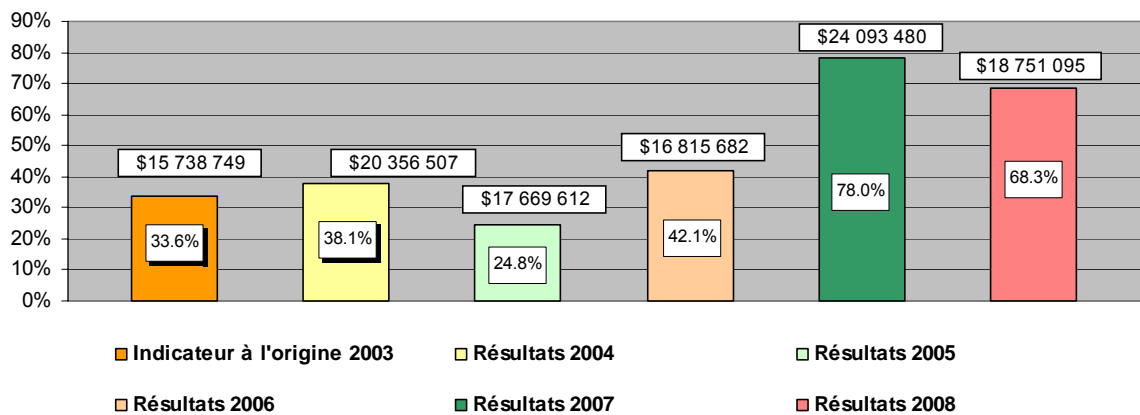
5.3 Répartition juste des bénéfices et des coûts

Valeur : Répartition juste des retombées socioéconomiques dans la collectivité

Objectif : Suivre afin de maintenir et/ou augmenter le réinvestissement des redevances forestières sur le TFD

Indicateur	Cible	Écart acceptable
5.3.B : Analyse de la proportion des redevances forestières qui sont réinvesties en travaux sylvicoles et/ou en projets divers (GIR) sur le TFD	Maintien de la proportion sur le TFD	- 10 %

Historique de la proportion des redevances forestières réinvesties en travaux sylvicoles et autres projets sur le TFD.



Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

5.0 Bénéfices multiples à la société

VOIC 5.3.B

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

L'analyse annuelle démontre une augmentation de l'ordre de 35 % de la proportion des redevances forestières du TFD qui sont réinvesties sur le TFD par rapport à l'indicateur à l'origine.

Le bond vertigineux de près de 8 millions de dollars en 2007, est expliqué par la mise en place du programme d'investissement sylvicole dans les landes forestières, de même que les vastes plans spéciaux de remise en production des feux 2005. Encore en 2008, l'indicateur est influencé par les vastes programmes de reboisement dans les superficies brûlées en 2005 et 2007.

L'indicateur répond à une préoccupation commune régionale de même qu'aux partenaires du TFD et vise à favoriser le réinvestissement local des montants issus des redevances forestières du TFD.

Les montants réinvestis en travaux sylvicoles ou en projets de GIR sont ceux découlant de l'application des crédits aux redevances forestières et n'incluent pas la part directement déboursée par les bénéficiaires ou les promoteurs des projets de GIR.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

6.0 Accepter la responsabilité de la société à l'égard du développement durable

6.1 Droits autochtones et issus de traités

Valeur : Respect des droits, traités et ententes avec les communautés autochtones

Objectif : Respecter les ententes particulières avec les communautés autochtones

Indicateur	Cible	Écart acceptable
6.1 : Nombre de dérogations aux ententes particulières	Aucune dérogation	Aucun

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Aucune dérogation aux ententes entre 2005 et 2009 inclusivement.

Une entente particulière correspond à une mesure d'atténuation des impacts ou une modification de la planification initiale du demandeur convenue entre les parties et touchant entre autres les sites d'intérêts à préserver et le déroulement des activités d'aménagement.

Une dérogation signifie dans ce contexte le non-respect d'une entente ou d'une façon de faire convenue entre les parties. Nous considérons que le respect des traités est couvert par la législation actuelle.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

6.0 Accepter la responsabilité de la société à l'égard du développement durable

6.2 Respect des valeurs, des connaissances et des utilisations forestières autochtones

Valeur : Respecter les valeurs autochtones sur le territoire

Objectif : Prendre en considération les valeurs autochtones dans le processus de planification forestière

Indicateur	Cible	Écart acceptable
6.2 : Nombre de rencontres visant l'harmonisation des objectifs de planification	Au moins une rencontre annuelle avec chacune des communautés autochtones présentes sur le TFD	En cas de litige porté devant les tribunaux ou de refus de la part d'une communauté

Nation	Communauté	Nombre de rencontres annuelles
Ilnus	Mashteuiatsh	3
Attikamekw	Wemotaci	0
Atikamekw	Obedjiwan	0
Cris	Mistissini	0
Cris	Oujé-Bougoumou	0

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Les rencontres annuelles prévues à l'indicateur ont pour objectif d'harmoniser les activités de chacune des 6 communautés autochtones présentes sur le TFD avec celles des autres utilisateurs, en regard de la planification forestière annuelle et quinquennale et ce, dans le respect des ententes existantes.

En 2009, 1 seule communauté sur 6 a été rencontrée dans un objectif d'harmonisation. La poursuite judiciaire intentée par la communauté Ilnus de Betsiamites contre 27 compagnies forestières et le MRNF a des répercussions négatives sur cet indicateur. De plus le processus administratif de consultation des communautés autochtones en vigueur oblige qu'elles soient menées par le MRNF mais ne limite en rien les autres rencontres des bénéficiaires de CAAF.

Une révision de cet indicateur a été réalisée en janvier 2010. Dorénavant, nous mesurerons le taux de satisfaction des ententes convenues à l'indicateur 6.1.s

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

6.0 Accepter la responsabilité de la société à l'égard du développement durable

6.3 Participation du public

Valeur : Maintien d'un processus de participation fonctionnel et satisfaisant pour les partenaires du TFD

Objectif : Assurer la satisfaction des membres du comité de suivi CSA au processus de participation des partenaires

Indicateur	Cible	Écart acceptable
6.3.A : Niveau de satisfaction des membres du comité de suivi CSA par rapport au processus de participation des partenaires	90 % et + (très satisfait et satisfait)	- 5 %

Sommaire de l'évaluation du processus de participation du comité de suivi CSA. mai 2009 à mars 2010	Très satisfait ou tout à fait d'accord	Satisfait ou d'accord	Plus ou moins satisfait ou plus ou moins	Insatisfait ou pas du tout d'accord
Questions sur l'évaluation du processus de participation.	65%	35%	0%	0%
	100%		0%	
Questions sur la qualité des échanges au sein du comité.	75%	25%	0%	0%
	100%		0%	
Questions sur l'information reçue et la prise de décision.	52%	48%	0%	0%
	100%		0%	
Moyenne	64%	36%	0%	0%
	100%		0%	

Taux moyen de participation aux rencontres de 77 %
Note : Moyenne depuis l'origine du comité

Préparé par : Pierre Gagnon
Dernière mise-à-jour : 2010-04-05

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

La cible est atteinte pour 2009. L'utilisation d'un formulaire d'évaluation des rencontres portant sur les aspects du processus, des échanges entre les membres et de l'information pour la prise de décision, permet d'apporter les ajustements nécessaires pour les rencontres subséquentes. Une analyse de l'évaluation est faite par l'animateur après chaque rencontre.

Même après 7 années d'existence, nous sommes heureux de constater un taux de participation aux rencontres du comité de suivi se maintenant à 77 %. Nous remercions d'ailleurs tous les membres pour l'intérêt qu'ils conservent en la démarche.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

6.0 Accepter la responsabilité de la société à l'égard du développement durable

6.3 Participation du public

Valeur : Maintien d'un processus de participation fonctionnel et satisfaisant pour les partenaires du TFD

Objectif : Assurer la prise en compte des demandes liées à la GIR en provenance des intervenants sur le TFD

Indicateur	Cible	Écart acceptable
6.3.B : Proportion de toutes les demandes liées à la GIR répertoriées qui sont traitées	100 % des demandes liées à la GIR reçues et traitées	Aucun

Aire commune	Nombre de demandes totales en 2009	Nombre de demandes traitées	% des demandes traitées / demandes totales
22-51	5	5	100%
25-51	16	16	100%
Total du TFD	21	21	100%

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

À titre de mandataire de gestion sur les aires communes composant le TFD, AbitibiBowater reçoit l'ensemble des demandes reliées au cadre légal. Ces demandes sont colligées dans le registre des consultations publiques (système de gestion ISO). Celles touchant la gestion intégrée des ressources pour les activités reliées aux co-demandeurs sont intégrées au registre des demandes de parties intéressées.

Une demande traitée signifie qu'une analyse de celle-ci a été effectuée et une réponse transmise au requérant.

Types de demandes liées à la GIR :

Demandes sur la planification des activités forestières

Demandes d'information générale

Demandes d'application de modalités particulières

Demandes de services liés à l'utilisation du territoire

Autres demandes

Un questionnement direct sur l'efficacité du traitement des demandes est réalisé lors de l'assemblée annuelle de tous les partenaires du TFD. Cet exercice nous permet de déceler si certaines demandes n'ont pas été répondues et non entrées dans le registre prévu à cette fin.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

6.0 Accepter la responsabilité de la société à l'égard du développement durable

6.4 Information pour la prise de décisions

Valeur : Prise de décisions éclairées

Objectif : Partager les connaissances liées aux activités et aux intérêts des membres du comité de suivi CSA relatives au TFD

Indicateur	Cible	Écart acceptable
6.4.A : Nombre d'activités de transfert de connaissances	Un minimum de 3 activités de transfert de connaissances annuellement	Aucun

Date	Activité d'information / formation	Personne ressource
2009-01-30	Présentation des PGAF des UAF composant le TFD Lac St-Jean 22-51 et 25-51	Serge Gosselin
2009-09-17	Visite terrain Coop forestière Rivière-aux-saumons	Guy Martin et Alain Gauthier

2 activités de transfert de connaissances en 2009

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Les membres du comité ont besoin de vulgarisation et d'informations pertinentes en lien avec les sujets discutés. Ces activités sont importantes pour une prise de décision éclairée du comité tant dans leur nombre que dans leur qualité.

La cible de 3 activités annuellement n'a pas été atteinte en 2009. Plusieurs activités ont été annulées ou reportées par les invités alors qu'elles étaient planifiées par le coordonnateur.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

6.0 Accepter la responsabilité de la société à l'égard du développement durable

6.4 Information pour la prise de décisions

Valeur : Prise de décisions éclairées

Objectif : Accroître les connaissances et l'information sur les multiples ressources et/ou utilisations du TFD

Indicateur	Cible	Écart acceptable
6.4.B : Nombre de projets d'acquisition de connaissances ou de diffusion d'informations liés au TFD et financés par un fonds d'AFD ou d'autres sources	Au moins un projet annuel financé par le fonds d'AFD du TFD Lac St-Jean	Aucun

PROJETS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR LE FONDS D'AFD				
Période	Source	Titre du projet	Titulaire	État
2006-2007	Fonds d'AFD	Projet d'EPC avec conservation d'habitats favorables aux petits gibiers - Volet forestier	Stéphane Tremblay DRF	En cours
2006-2007	Fonds d'AFD	Projet d'EPC avec conservation d'habitats favorables aux petits gibiers - Volet faunique	Martin-Huges St-Laurent Jean Ferron	Terminé
2007-2008	Fonds d'AFD	AUCUN PROJET		
2008-2009	Fonds d'AFD	Comité de gestion rivière Ouiatchouan	Matthis Thibault Gobeil	Terminé
2009-2010	Fonds d'AFD	AUCUN PROJET		

PROJETS DE DIFFUSION D'INFORMATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS D'AFD				
Période	Source	Titre du projet ou évènement	Responsable	État
2006-2007	Fonds d'AFD	Articles trimestriels dans les journaux locaux	Pierre Gagnon	Terminé
2006-2007	Fonds d'AFD	Projet d'affiches à l'entrée des chemins principaux donnant accès au TFD	Paul Patry	Terminé
2007-2008	Fonds d'AFD	Articles trimestriels dans les journaux locaux	Pierre Gagnon	Terminé
2007-2008	Fonds d'AFD	Inscription au mérite scientifique régional.	Pierre Gagnon	S. O.
2008-2009	Fonds d'AFD	Forum de transfert sur la forêt boréale et son écologie (3 personnes admissibles du comité, 8 avril 2008)	Pierre Gagnon	S. O.
2009-2010	Fonds d'AFD	AUCUN PROJET	Pierre Gagnon	

En 2009, aucun projet de recherche et d'acquisition de connaissances n'a été financé par le fonds d'AFD.

Suivi du plan d'AFD pour le TFD Lac St-Jean

6.0 Accepter la responsabilité de la société à l'égard du développement durable

VOIC 6.4.B

Analyse comparative des résultats en regard de la cible et des résultats prévus

Le fonds d'AFD décrit dans cet indicateur vise à combler un besoin des membres du comité de suivi CSA pour répondre à des questions relatives à l'utilisation multiple du territoire ou à une connaissance approfondie de certains éléments du TFD, dans le cadre de l'amélioration continue du plan d'AFD. Il se veut un complément aux programmes de financement actuels de projets de recherche ou de mise en valeur du territoire (ex. : projets de volet) qui doivent répondre à des critères précis d'admissibilité. Il vise à supporter financièrement des projets d'acquisition de connaissances ou de diffusion d'informations que le comité de suivi CSA jugera nécessaires à une prise de décision éclairée.

Le fonds d'AFD est constitué de contributions financières volontaires des co-demandeurs et/ou des autres partenaires du TFD et/ou d'autres programmes de financement. Le fonds d'AFD peut participer partiellement ou totalement au financement annuel d'un ou plusieurs projets. L'administration du fonds d'AFD, les modalités d'application et la priorisation des projets sont faites par le comité de suivi CSA.

Le contexte économique actuel dans lequel évolue le domaine forestier fait en sorte que la contribution d'AbitibiBowater au fonds d'AFD est suspendue pour le moment.

CONCLUSION



Le plan d'aménagement forestier durable élaboré avec le comité de suivi CSA comprend plusieurs stratégies et activités à mettre en place en vue d'atteindre les résultats prévus.

Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la confection de divers processus, d'outils de contrôle et de validation des stratégies retenues, en lien avec les indicateurs et les cibles du plan d'AFD et ce, dès la planification des interventions forestières.

Opérationnellement, de nouvelles méthodologies de travail et de suivi des travaux en rapport avec les stratégies du plan d'aménagement forestier durable, sont mises en application.

Le comité est également engagé dans le processus d'amélioration continue avec le plan d'AFD en révisant son contenu, incluant les stratégies adoptées et les résultats obtenus depuis son origine.

Nous poursuivrons la mesure de performance par le suivi régulier des indicateurs, afin d'identifier les points d'amélioration et établir les actions spécifiques tout au long de la prochaine année pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés.

Comme l'aménagement forestier durable est un processus d'amélioration continue en lien avec la participation du public, son évolution dans le temps sera donc en fonction des valeurs et des visions des partenaires territoriaux et des membres du comité de suivi CSA du TFD.

Enfin, les partenaires impliqués dans la démarche sont fiers de répondre aux exigences de la norme de certification en aménagement forestier durable CSA Z809-02 et à son maintien.